Programme cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Programme cofinanced by the European Regional Development Fund

Evaluation Ex Ante

21-05-2014

Version finale provisoire

(version du Programme de Coopération (PC) publiée du 30/04/2014)

L'Europe en Méditerranée

Europe in the Mediterranean

Parcourir L'Europe
Sandra Ungemach-Bensaid, Jeanne Geoffroy, Charlotte Guérin Guillaud, Daniel Poulenard

9 rue de la Laque
31300 Toulouse / France
www.reseau-parcourir.eu

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

STRATEGIE DU PROGRAMME 5

COHERENCE DES OBJECTIFS DU PROGRAMME 5
COHERENCE INTERNE ET EXTERNE 8
COHERENCE DE LA STRATEGIE AVEC LES ACQUIS DES PROGRAMMES PRECEDENTS 13
LIEN ENTRE LES ACTIONS SOUTENUES, LES REALISATIONS PREVUES ET LES RESULTATS ESCOMPTES 16
PRINCIPES HORIZONTAUX 24

INDICATEURS, SUIVI ET EVALUATION 26

PERTINENCE ET CLARTÉ DES INDICATEURS PROPOSÉS POUR LE PROGRAMME 27
INDICATEURS DE REALISATION, VALEURS DE RÉFÉRENCE ET VALEURS CIBLES 31
CAPACITÉ ADMINISTRATIVE, PROCÉDURES DE COLLECTE DE DONNÉES ET ÉVALUATION 39

COHÉRENCE DES DOTATIONS FINANCIÈRES 41

CONTRIBUTION A LA STRATEGIE EUROPE 2020 43

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE 48

RESUME NON TECHNIQUE DE L'EVALUATION 49
ANALYSE DES IMPACTS : SYNTHESE 51
SYNTHESE PAR AXE D'INTERVENTION 52
PROPOSITION DE MESURES CORRECTRICES ATTENANTES AUX IMPACTS NÉGATIFS POTENTIELS 54
UNE DESCRIPTION DES MESURES ARRETEES CONCERNANT LE SUIVI 58
BILAN DES CONSULTATIONS PUBLIQUES AUTORITES ENVIRONNEMENT ET PUBLIC 61
PRISE EN CONSIDERATION DES RECOMMANDATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LES DIFFERENTES VERSION DU PC 67

PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS EX ANTE 71

INTRODUCTION

Rappel réglementaire

La politique de cohésion pour la période 2014-2020 doit être fortement axée sur les résultats en vue de contribuer à la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive (la stratégie Europe 2020). À cette fin, le règlement insiste sur l'importance de programmes bien conçus, tenant compte des besoins au niveau régional, national et européen et se concentrant sur les résultats qu'ils souhaitent atteindre.

Le rôle de l'évaluation ex ante se trouve donc renforcé pour la nouvelle période de programmation. Cette évaluation doit veiller à ce que la logique d'intervention des programmes de coopération apparaisse clairement afin que la contribution de ces programmes à la réalisation de la stratégie Europe 2020 puisse être démontrée. Elle doit également contribuer à la mise en place de systèmes de suivi efficaces qui satisfassent aux exigences en matière d'évaluation. Ses recommandations doivent être claires, fondées sur des éléments probants et adaptées aux besoins particuliers des programmes.

Lorsque des besoins spécifiques se présentent, la Commission encourage la future autorité de gestion à demander aux évaluateurs ex ante d'examiner d'autres points que ceux mentionnés dans le présent document d'orientation. L'évaluation ex ante doit être considérée comme un processus d'appui utile et les conseils des évaluateurs doivent être pleinement pris en considération. Toutefois, la responsabilité finale de la conception d'un programme de coopération efficace incombe à la future autorité de gestion.

L'article 55, paragraphe 3, du règlement portant dispositions communes énumère différents éléments des programmes opérationnels et de coopération qui doivent passer au crible des évaluations ex ante.

Les tâches d'une évaluation ex ante sont regroupées en cinq composants:

1. *Stratégie du programme*
2. *Indicateurs, suivi et évaluation*
3. *Cohérence des dotations financières*
4. *Contribution à la stratégie Europe 2020*
5. *Évaluation environnementale stratégique*

Rappel Méthode /Calendrier

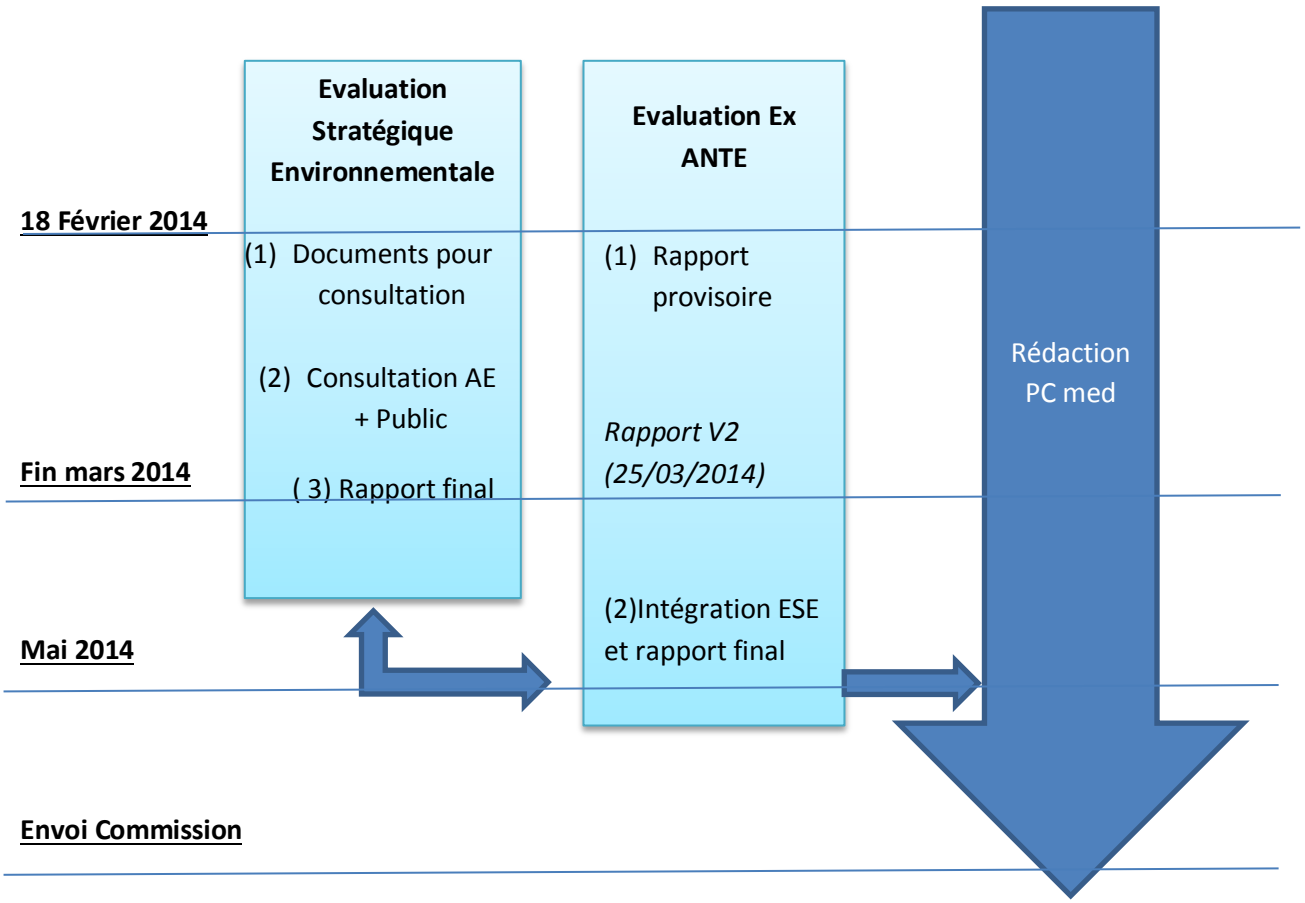

Les travaux d'évaluation ex ante, comme ceux de l'évaluation stratégique environnementale se sont déroulés de septembre 2013 à juin 2014.

Dates	Evénements	Livrables Ex Ante/SEA	Versions PC
24 Septembre 2013	Task Force Athènes	Présentation méthode	Version PC 26 août 2013
12 Décembre 2013	Task Force Marseille	Consultation partenariat	Version PC 27 novembre
18 Février 2014	Task Force Marseille	V1 Ex Ante/ SEA	Version PC 20 décembre
9 et 10 Avril 2014	Task Force Aix en-Provence	V2 Ex Ante/ SEA	Version PC 25 février et version publié pour la consultation mars 2014
4 et 5 Juin 2014	Task Force Ljubljana	Versions finales provisoires	Version PC 30 avril

Parallèlement aux versions du PC, les évaluateurs ont aussi utilisé les nombreuses versions du cadre logique qui ont été produites et modifiés en réunion.
Plusieurs réunions bilatérales entre l'équipe d'évaluation, l'expert en charge de la rédaction du PC et les autorités du programme ont eu lieu au cours des 8 mois de travail.
Des échanges téléphoniques et courriels ont été réalisés avec certains partenaires du programme chaque fois que nécessaire.

STRATÉGIE DU PROGRAMME

COHÉRENCE DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de coopération MED 2014-2020, encore plus que les précédents, doit faire face à une contradiction importante : rendre compatible le choix des objectifs thématiques avec :

- La zone de coopération, une des plus importantes d'Europe. La zone de coopération est élargie à plusieurs régions (Midi Pyrénées (FR), Lisbonne (PT), Val d'Aoste (IT)) pour la période 2014-2020 et à un Etat Membre supplémentaire (La Croatie)
- L'articulation avec les besoins locaux et les choix des programmes nationaux et régionaux.
- Réduire l'écart entre les ambitions des projets et la faisabilité des activités pouvant être réalisées dans le cadre du programme (contraintes budgétaires, de calendrier, de partenariat)

Le programme MED intervient dans des domaines d'actions qui sont tous éligibles à d'autres programmes Européens. La zone de coopération MED recoupe au niveau territorial d'autres programmes de coopération transnationaux et transfrontaliers[1].

Les conditions actuelles d'élaboration des programmes définies par la Commission Européenne ne permettent pas une définition précise des lignes de partage entres les programmes intervenant à des échelles différentes (PO Régionaux) ou similaires (programmes CTE).

Pour évaluer la cohérence des objectifs du programme nous avons sélectionné 5 questions dans le guideline Ex Ante :

- **Quelle valeur ajouté de la coopération transnationale MED ?**

Le nombre important de projets programmés (150) et la diversité des appels à projets (projets classiques, stratégiques, appels à projets ciblés et de capitalisation) permettent au programme Med de bénéficier d'un important retour d'expérience dans ce domaine. La qualité des travaux réalisés au sein du partenariat et le travail d'évaluation en continu des productions des porteurs de projets entrepris renforce la visibilité des résultats du programme MED 2007-2013.

Les résultats analysés ont démontré que le programme constitue, pour une partie des publics cibles, un premier pas vers une démarche de coopération qui participe concrètement d'un processus d'innovation. La mutualisation des résultats devra être poursuivie pour renforcer cette valeur ajoutée.

La meilleure connaissance des résultats doit se poursuivre dans une dimension plus territoriale, c'est-à-dire être complétée par une évaluation des impacts pour chaque territoire qui a été concerné par des actions du programme. Cette orientation devrait être réalisée en améliorant la connaissance des PO de chaque région concernée.

[1] 14 programmes Interreg

Les Etats Membres partenaires de MED partagent un nombre important d'enjeux, certains directement liés à la présence de la mer. Ces enjeux sont bien représentés dans les objectifs du programme 2014-2020. Il sera nécessaire de rapprocher cette stratégie avec d'autres initiatives internationales comme le Plan D'action pour la Méditerranée (PAM), en particulier au niveau du Plan Bleu.

D'autres enjeux liés à la présence de zones très urbaines et de zones très rurales et de montagnes devront être précisés dans les appels à projet, pour améliorer l'évaluation de la plus-value de la coopération.

- **Quelle correspondance des objectifs avec le diagnostic /AFOM ?**

Les objectifs choisis sont en cohérence avec les éléments présents dans le diagnostic et l'analyse AFOM. Au cours de la mise en œuvre du programme, il sera nécessaire de constituer des bases de connaissances plus complètes. Certains objectifs pour les axes 2 (économie bas-carbone) et 3 (environnement) doivent pouvoir s'appuyer sur des données techniques plus importantes. Une démarche de capitalisation et mutualisation de bases de données devrait être engagée au cours de cette période de programmation.

- **le niveau de concentration du FEDER est-il en cohérence avec les capacités de mise en œuvre?**

Le niveau de concentration proposé est globalement en cohérence avec les capacités de mise en œuvre du programme au niveau de sa gestion et sa coordination, particulièrement pour les axes 1et 2.
Au niveau des résultats attendus particulièrement pour l'axe 3 qui couvre un champ très vaste d'actions possibles, le partenariat devra être renforcé entre les autorités du programme et le partenariat transnational. Une attention doit être apportée aux publics cibles pour correspondre aux besoins (article 11 du RPDC).
L'axe 4 nécessitera aussi un important travail partenarial entre les membres du programme, mais aussi de concertation avec d'autres programmes européens et internationaux (dans le domaine des pollutions maritimes ou d'autres risques par exemple).

- **Les choix sont-ils en correspondance avec d'autres enjeux ou informations disponibles ?**

Les choix sont basés sur des données connues du précédent programme (voir § 1), sur un bon niveau d'échange partenarial et sur un travail important et efficace des autorités du programme qui possèdent des acquis importants.

Cependant, la base d'information disponible provenant d'autres sources que le programme doit être renforcée. Certains objectifs spécifiques correspondent directement avec des démarches menées en parallèle par des programmes Européens et internationaux.

Par exemple, l'axe 3 qui intègre le tourisme durable correspond à une initiative du Plan Bleu 2013-2015 : *Le Plan Bleu entre dans une phase opérationnelle pour la période 2013-2015 dans le cadre du projet « Contribuer à la création d'un environnement incitatif pour l'amélioration de la durabilité du Tourisme au sein des Territoires Méditerranéens (TOTEM) », conduit avec des territoires touristiques pilotes.*

Concernant le règlement FEDER et l'Accord de Partenariat France du 31/12/2013 il n'y a pas d'incohérence avec le choix des objectifs du programme dans sa version actuelle.

- **Des éléments de justification de la stratégie sont-ils manquants ?**

L'axe 4 - Gouvernance Méditerranéenne, très important pour l'équilibre du programme, n'était pas basé initialement sur une justification stratégique comprise dans le PC comme c'est le cas pour les autres axes. Il est le résultat d'un choix spécifique du programme pour engager des projets pouvant contribuer à l'émergence d'une stratégie macro-régionale. A noter que malgré des initiatives importantes concernant la zone de coopération, il n'existe pas encore de stratégie macro-régionale MED.

- **Le diagnostic qui a servi aux choix des objectifs est-il partagé ?**

Le diagnostic est partagé. Il est renforcé par l'Evaluation Stratégique Environnementale, la consultation des autorités nationales et du public.

Résumé des questions de cohérence.

Questions d'évaluation initiales	Conclusion	Commentaires suite aux travaux TF du 18 février et dernière version du PC
Valeur ajouté de la coopération transnationale MED	+	Le positionnement par rapport aux PO régionaux est assuré par le choix définitif des objectifs stratégiques et par partenariat du programme (les Etats Membres).
Correspondance des objectifs avec le diagnostic /AFOM	+	Bonne correspondance d'un point de vue général. Les insuffisances du diagnostic pour axe 2 et axe 3 ont été résolues, pour partie, par les compléments de l'évaluation environnementale.
Concentration du FEDER	+	Bonne concentration particulièrement axes 1 + 2 + 4
Correspondance avec autres enjeux	+	Bonne correspondance avec les retours d'expérience 2007-2013 (Capitalisation, Evaluations, analyse des résultats)
Eléments manquants	+/-	Axe 4 : Cet axe ne faisait pas l'objet d'une analyse spécifique dans la stratégie initiale mais il est le résultat d'un choix partagé.
Caractère partagé du diagnostic	+	Les travaux de la Task Force ont assuré le partage du diagnostic.

COHÉRENCE INTERNE ET EXTERNE

Cohérence interne :

Remarque générale

Les choix des Priorités d'Investissement (PI) et des Objectifs Spécifiques (OS) du programme sont le résultat de 4 types de données :

- Une orientation transversale forte dans la croissance verte et croissance bleue. Cette stratégie est affirmée dans tous les choix du programme
- La poursuite et le développement de thèmes majeurs pour le développement de la zone de coopération. Ces thèmes ont rencontré un succès important dans le programme actuel (Ex. Innovation, Energies).
- Le choix de concentrer des moyens du programme vers des publics cibles ou des territoires particuliers (Ex thématique de mobilité Urbaine – de l'Axe 3). Les différents appels à projets 2007-2013, Appels ciblés et Appels Stratégiques, ont permis d'évaluer et d'expérimenter de nouvelles formes de mise en œuvre de la coopération et de nouveaux partenariats.
- Des orientations nouvelles vers de nouveaux thèmes (Ex Tourisme durable) ou stratégies (OT11 - gouvernance) pour favoriser des approches macro-régionales et la mutualisation des résultats sur quelques thèmes et besoins majeurs en méditerranée.

Analyse des choix réalisés pour répondre aux besoins de la zone de coopération et aux exigences de concentration du programme MED 2014-2020.

		Dominante	**Dominante**	**Dominante**	**Dominante**
	OS	*Orientation croissance verte et bleu*	*Poursuite thèmes majeurs MED (acquis 2007-2013)*	*Territoires et/ou publics ciblés*	*Orientation nouvelle ou « stratégique »*
Axe 1	1.1 Innovation				
Axe 2	2.1 Efficacité énergétique				
	2.2 Stratégie intégrée Mix énergie				
	2.3 Transport À bas coût carbone				
Axe 3	3.1 Patrimoine naturel et culturel				
	3.2 Biodiversité Natura 2000				
Axe 4	4.1 Gouvernance				

Niveau de cohérence élevé Niveau de cohérence moyen

Analyse de la cohérence entre les axes.

Cohérence et gestion du programme.

Le niveau de cohérence entre les axes est relativement élevé malgré les exigences de la concentration qui impose un ciblage plus précis que dans les programmes précédents. Dans les programmes précédents, seuls les appels à projets permettaient de cibler des types de projets, des territoires ou des publics ciblés. Un écart important était constaté en superposant les réalisations des projets et les objectifs des programmes. Certains projets pouvaient s'inscrire dans plusieurs thèmes.

La nouvelle articulation entre les orientations proposées devrait réduire cet écart. A l'opposé, les réalisations des projets d'un objectif stratégique donné seront très différenciées. Cette situation nouvelle doit être prise en compte par les autorités du programme. Les modalités de sélection des candidatures et de suivi des projets seront moins homogènes et plus techniques.

Cohérence et résultats attendus.

Tous les objectifs spécifiques ne s'adressent pas au même niveau d'engagement des porteurs de projets.

- Les axes et objectifs spécifique s'inscrivant dans une démarche **d'accompagnement :** Par exemple dans le domaine de **l'innovation** (OS 1.1) ou dans le domaine du **patrimoine naturel et culturel dont le tourisme** (OS 3.1). Ces secteurs d'activités sont éligibles aux PO régionaux et l'apport de MED porte sur l'orientation croissance verte et sur l'approche transnationale.
- Les axes et objectifs spécifique s'inscrivant dans une démarche **d'expérimentation :** Par exemple OS 2.2 (stratégies de mix énergétique) ou OS 2.3 (systèmes de transport à faible émission de CO^2).
- Les axes et objectifs stratégiques s'inscrivant dans une démarche de **structuration**. C'est le cas de l'OS 4.1 Gouvernance dont l'objet est de développer des stratégies macro-régionales sur quelques thèmes spécifiques à la zone de coopération.

Analyse de la cohérence à l'intérieur de chaque Axe.

Axe 1 : Pas de problème de cohérence à l'intérieur de cet axe. Des synergies pourraient être trouvées avec OS 2.1 « Energies » et OS 2.2 « Stratégies intégrées ». Ces deux thèmes concernent aussi, pour partie, des entreprises.

Axe 2 : La division entre les trois priorités (OS 2.1+2.2+2.3) est en cohérence avec des objectifs opérationnels et des publics cibles très différents. Les résultats pourront faire l'objet d'une capitalisation commune. L'objectif spécifique OS 2.1 (Stratégies de mix énergétique) est très important pour la zone de coopération MED, car les PO régionaux FEDER interviennent majoritairement dans le développement de solutions techniques à grande échelle, non adaptées aux territoires spécifiques (îles, montagnes etc.).

Axe 3 : La division entre les deux priorités (OS 3.1 et 3.2) est en cohérence avec le choix de thèmes très différents : Le patrimoine naturel et culturel et la biodiversité. La description opérationnelle de ce dernier thème ne comporte pas de précision suffisante pour une évaluation de la cohérence interne (résultats attendus, indicateurs…).

Axe 4 : Gouvernance, Bonne cohérence de cet axe et une complémentarité affirmée vis-à-vis des objectifs spécifiques précédents. Les indicateurs ont pour cet axe une importance renforcée, car ils serviront à définir l'efficience d'une telle approche.

Questions d'évaluation	Synthèse	Commentaires suite travaux TF du 18 février et dernière version du PC
Articulation Axe 1	+	Les synergies entre cet OT et les PI 4c et 4e pourraient être précisées si nécessaire
Articulation Axe 2	+/-	La division entre les trois priorités est pertinente, mais il faudra la renforcer au niveau des appels à projets, avec des publics cibles bien identifiés
Articulation Axe 3	+/-	La division entre les deux priorités est pertinente, mais il faudra la renforcer au niveau des appels à projets, Mieux définir les publics cibles
Articulation Axe 4	+	la complémentarité avec les autres priorités est clairement définie. Les appels à projets devraient mettre l'accent sur les critères d'éligibilité qui justifieront la plus-value territoriale.
Contribution des projets visés aux OS	+	Bonne définition de l'efficience car les lignes de partage entre OT sont suffisamment définies

Cohérence externe

Contexte territorial

La zone de coopération MED recoupe 10 territoires de coopération transfrontalière et 4 programmes de coopération transnationale, le programme Interreg Europe, et un programme de coopération avec la rive sud (CBC MED).

Il n'y a pas pour l'instant de stratégie macro-régionale de l'espace MED même s'il existe des initiatives importantes dans ce domaine :

- La Commission a adopté le 3 décembre 2012 une communication intitulée «Une stratégie maritime pour la mer Adriatique et la mer Ionienne »
- **Communication de la Commission du 11 novembre 2009, intitulée «Pour une meilleure gouvernance dans la Méditerranée grâce à une politique maritime intégrée» [COM(2009) 466 final**

  La stratégie adoptée en novembre 2009 par la Commission européenne répond aux différents défis maritimes (la sécurité, la pêche, l'aquaculture, la protection de l'environnement, le changement climatique, etc.) auxquels est confronté le bassin méditerranéen. Elle repose sur l'amélioration de la gouvernance des affaires maritimes qui doit concilier le développement économique avec la protection de l'environnement. Le succès de cette stratégie nécessite un renforcement de la coopération avec les pays tiers concernés
- Au Parlement Européen : rapport sur l'évolution des stratégies macro-régionales de l'UE: pratiques actuelles et perspectives d'avenir, notamment en Méditerranée (2011/2179(INI))
- Le Plan Bleu : http://planbleu.org/ et plus généralement le Plan d'Action pour la Méditerranée http://www.unepmap.org/index.php?lang=fr.

En conclusion :

- **Pour la coopération transfrontalière,** peu d'éléments à ce jour vont dans le sens d'une mise en cohérence. Une collecte d'informations de type base de données devrait a minima être réalisée et mise à disposition des gestionnaires du programme.

- **Pour les initiatives internationales concernant l'ensemble de la Méditerranée et les initiatives en matière de stratégies macro-régionales :** Ces programmes importants constituent une chance pour le programme MED. Ces programmes ont des travaux et des données qui seront totalement complémentaires des orientations Croissance Bleue et Croissance Verte choisies par MED 2014-2020.
  Un lien doit être organisé entre ces programmes et les projets programmés dans l'OT 11 (Gouvernance), par exemple. A l'échelle du programme MED, une coopération peut être proposée pour favoriser la construction d'une base de connaissances macro-régionale.

Programmes Européens hors CTE

L'ensemble des propositions MED est exposé à un risque de **chevauchement**[2] avec plusieurs autres instruments et programmes européens hors coopération territoriale, du fait de la concentration thématique de la stratégie UE2020. Positivement cela constitue une **opportunité de complémentarité** susceptible de pouvoir appuyer des projets structurants, en mesure, pendant la *période de programmation,* d'avoir la possibilité de recourir à plusieurs instruments financiers européens distincts pour les différentes actions d'un même projet.

Programmes aux niveaux Régional et National.

La convergence avec les politiques européennes régionales est en partie garantie par les exigences de conformité à la Stratégie UE2020 de l'ensemble des interventions. Néanmoins un travail d'analyse région par région serait nécessaire. Les données ne sont pas mobilisables dans un délai compatible avec l'élaboration du programme MED 2014-2020.

Une démarche de recensement des orientations principales des programmes régionaux pourrait être progressivement être engagée au moins concernant le FEDER ou le FSE. Cette base de données serait utile pour les gestionnaires des programmes régionaux et ceux des programmes CTE.

En conclusion :

Les orientations générales et les Objectifs thématiques choisis par le PC MED 2014-2020 garantissent majoritairement une bonne cohérence avec les politiques régionales, nationales et européennes, du fait :

- De la convergence des orientations avec la stratégie 2020 commune à tous les programmes, et du fait d'éléments de diagnostic partagés par tous concernant les enjeux commun de la zone de coopération.
- D'un effort de concentration réalisé par MED, qui oriente les Objectifs spécifiques vers des thèmes, des territoires et des publics plus ciblés que dans les programmes précédents. De ce

[2] *Analyse Benchmarking MED Février 2013*

fait le programme intervient en accompagnement des politiques régionales et nationales (Ex Energies).

- Du ciblage du programme vers des démarches où la part des investissements est très faible, et où l'effort est orienté vers l'échange et la mutualisation de « bonnes pratiques »

Niveau de convergence ou de complémentarité : très important, important, moyen

	OS	Programmes CTE	Programmes Européens hors coopération	Politiques Régionales et Nationales	Autres initiatives et programmes (Ex Plan Action Méditerranée dont Plan Bleu,)
Axe 1	1.1 Innovation				
Axe 2	2.1 Efficacité énergétique				
	2.2 Stratégie intégrée énergétique				
	2.3 Transport low carbon				
Axe 3	3.1 Patrimoine naturel culturel				
	3.2 Biodiversité				
Axe 4	4.1 Gouvernance				

Questions d'évaluation	Synthèse	Commentaires suite dernière version du PC
Cohérence avec instruments interrégionaux et transnationaux (CTE)	+	Analyse à approfondir selon la disponibilité des informations.
Cohérence avec instruments régionaux	+/-	Prise en compte dans la déclinaison stratégique à poursuivre au cours de la mise en œuvre
Influence des autres instruments sur les résultats	+/-	Apporter de nouvelles justifications si nécessaire au cours de la mise en œuvre.
Contribution MED aux enjeux macro-régionaux	+	Compléter le positionnement stratégique et chercher, au cours de la mise en œuvre, les synergies possibles avec autres démarches en cours concernant la Méditerranée (ex plan bleu)

COHÉRENCE DE LA STRATÉGIE AVEC LES ACQUIS DES PROGRAMMES PRÉCÉDENTS

En complément des éléments décrits dans les paragraphes précédents concernant l'origine des choix réalisés pour 2014-2020. Ces choix peuvent être mis en perspective avec les programmations 2007-2013 et 2000-2006.
Les deux sources utilisées pour réaliser cette comparaison sont : (1) Les évaluations ex-post de la programmation CTE 2000-2006 et (2) L'évaluation in itinere du programme MED 2007-2013.

	synthèse des évaluations générales 2000-2006	Appréciations évaluation in itinere et acquis du programme 2007-2013	Prise en compte dans le PC 2014-2020
1	*La qualité variable du diagnostic initial des besoins et problèmes peut être un handicap pour la mesure des impacts des projets*	*Le diagnostic du PO 2007-2013 est complet mais assez éloigné des objectifs opérationnels des appels à projet classiques par exemple.*	Le diagnostic du PC est complet par rapport à la zone de coopération mais il ne cible pas certaines orientations du programme. (Croissance Bleu et croissance verte)
2	*Les objectifs des programmes sont souvent trop optimistes*	*Le PO MED reste un document trop général avec peu de liens avec les résultats des projets.*	La concentration thématique pratiquée par le PC devrait favoriser une meilleure adéquation entre les orientations du PC et les résultats attendus
3	*Les effets de levier financiers modestes ne facilitent pas la lisibilité des impacts*	*Pour les projets classiques le nombre parfois trop important des partenaires peut diminuer l'impact financier. Les projets stratégiques bénéficient de budgets qui devraient permettre une meilleure mesurer des impacts dans ce domaine*	Un ciblage plus précis du budget vers chacun les objectifs spécifiques (axe 1 et axe 2) devrait contribuer à une meilleure lisibilité des résultats. La précision des appels à projet et particulièrement des produits attendus complétera le dispositif.
4	*L'Interaction entre les programmes est limitée*	*Une démarche est engagée avec le programme ENPI MED, INTERACT et avec les pays IAP. Un document comparatif MED/ENPI MED a été réalisé.*	La section 6 du PC (Coordination) démontre une meilleure prise en compte des interactions. Aucun dispositif permanent sur ce sujet n'est prévu à ce stade.
5	*Les programmes du volet B n'ont pas amené le progrès attendu par rapport à la période de programmation précédente, du fait du maintien de la complexité administrative.*	*Le cadre général réglementaire est resté complexe du fait particulièrement des différents modes de certification par Etat Membre.* *La gestion générale du programme et des projets par le STC/AUG du programme a marqué des progrès très importants par rapport la période précédente.*	La section 7 du programme prévoie des modifications et des simplifications administratives importantes. La poursuite du processus de dématérialisation et le passage à la signature électronique prévu après 2015. Le système commun de certification des dépenses proposé au cours de la période précédente n'est plus proposé.

	synthèse des évaluations générales 2000-2006	Appréciations évaluation in itinere et acquis du programme 2007-2013	Prise en compte dans le PC 2014-2020
6	*Nécessité d'engager la préparation des programmes de coopération après 2013 particulièrement pour les programmes qui ne se sont pas encore dotés d'un schéma de développement territorial.*	*Un appel à projet spécifique est prévu dans ce domaine.* *Un travail spécifique est engagé au sein du STC/AUG en associant Les démarches d'évaluation de capitalisation.*	Le processus partenarial d'élaboration du PC s'est déroulé sur toute l'année 2013 et le premier semestre 2014. Les travaux d'évaluation et de capitalisation du programme 2007-2013 ont permis de réaliser les choix des orientations sur de réels acquis.
7	*Nécessité d'impliquer des organismes publics et semi-publics à divers niveaux de pouvoir, mais aussi des acteurs du secteur privé et de la société civile.*	*Le partenariat des Projets Stratégiques répond partiellement à ce besoin. Les acteurs de la société civile sont peut présent dans l'ensemble du programme.*	Pas d'ouverture du partenariat constaté dans la phase d'élaboration du PC. Une consultation publique du PC - en plus de l'évaluation stratégique environnementale - et les publications « on line » des travaux ont été réalisés.
8	*Prendre en compte le niveau d'intégration déjà atteint par le programme et déterminer la manière de l'accroître*	*Objectif qui doit être pris en compte dans la capitalisation et une démarche de mutualisation des résultats pour servir de base au futur programme.*	Plusieurs précisions sont apportées dans le PC pour rendre obligatoire la prise en compte des travaux antérieurs. Cet objectif devra être renforcé dans les appels à projet.
9	*Les programmes transnationaux devraient également compléter leurs évaluations par l'introduction d'outils de recherche empirique qualitative et quantitative permettant de rendre compte des pratiques en cours et des problèmes propres à la coopération.*	*Le groupe de travail informel « nouveau programme », a proposé de constituer un groupe de travail « retour d'expériences » qui doit travailler sur une méthode de type « étude de cas » dans les mois à venir.*	Les travaux réalisés dans le cadre de la capitalisation répondent partiellement à cette attente.
10	*A l'avenir, le processus de création de systèmes de gouvernance conjointe des programmes demeurera une quête de solutions pragmatiques conformes aux dispositifs*	*Les travaux pour la mise en œuvre des Projets Stratégiques constituent une expérience de gouvernance partagée.* *L'organisation de la gouvernance générale du programme repose sur l'AUG / STC qui sont intégré*	Les travaux réalisés dans le cadre de la capitalisation répondent partiellement à cette attente. Le PC propose dans la section 5 (5.6.2) une meilleure participation du partenariat MED dans le processus de mise en œuvre et de gouvernance du programme.

	synthèse des évaluations générales 2000-2006	Appréciations évaluation in itinere et acquis du programme 2007-2013	Prise en compte dans le PC 2014-2020
	légaux et réglementaires en vigueur dans chaque aire de programmation.	*actuellement aux services de la Région PACA.*	
11	*Des processus de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale plus intenses et durables devraient être établis pour produire des effets plus concrets et tangibles sur le développement socio-économique,*	*Le partenariat des projets de la zone de coopération comporte encore peu de GECT.* *L'exigence affichée pour les résultats projets stratégiques devrait contribuer à améliorer la situation.*	L'axe 4 du Programme a pour objectif de rendre durable la coopération dans certains domaines stratégiques pour la zone de coopération.

LIEN ENTRE LES ACTIONS SOUTENUES, LES RÉALISATIONS PRÉVUES ET LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Il s'agit d'une analyse générale de la faisabilité des propositions. Les commentaires ex ante s'adressent autant à des précisons possibles à apporter au PC mais aussi aux futurs documents de mise en œuvre.

Il s'agit ici principalement d'analyser **le chainage logique** (les liens de causalité) **entre les objectifs, les types d'actions envisagées et les résultats ou changement qui sont attendus.** Cette analyse de la logique d'intervention doit permettre de vérifier que les **réalisations escomptées** mèneront bien aux changements (ou résultats) attendus (Guideline évaluation ex ante)

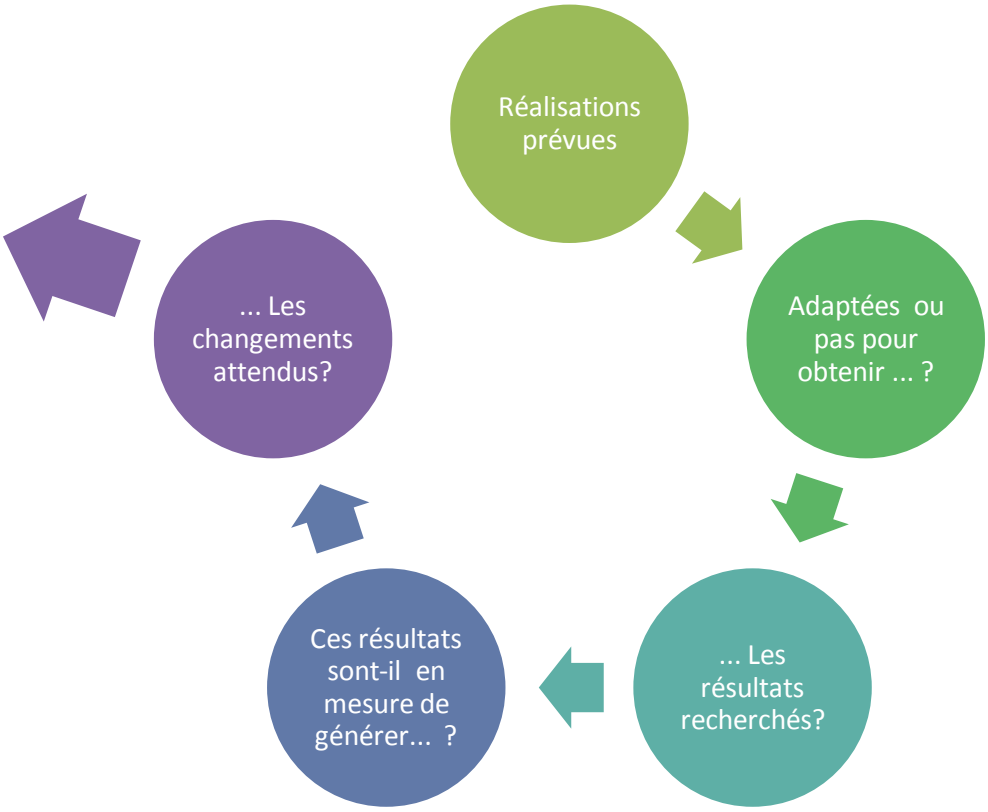

Stratégie d'intervention Objectifs Spécifiques et justification	Analyse et commentaires ex ante	Type d'actions et résultats attendus	Analyse et commentaires ex ante
OS 1.1 : Accroître l'activité transnationale des clusters et réseaux innovants des secteurs clés de l'espace MED	La justification de cette priorité devra être poursuivie dans les cahiers des charges des appels à projets. - Nécessité d'une définition des entreprises et des organismes répondant aux critères des industries créatives du secteur « blue and green » - Idem pour l'innovation sociale. La ligne de séparation, entre les projets recherche et les autres, devra être précisée dans les appels à projet	***1/ Définition d'approches et de stratégies communes au niveau transnational*** ***2/ Activités pilotes de démonstration*** ***3/ Transfert, dissémination, capitalisation:***	La définition des types d'action est très précise et elle peut servir de cadre pour les futurs appels à projets. Le premier type d'action devrait être limité en nombre et en dotation financière pour éviter des doublons avec des travaux déjà disponibles
L'objectif spécifique est d'améliorer les capacités d'innovation des acteurs publics et privés impliqués dans les secteurs de la croissance verte et bleue, des industries créatives et de l'innovation sociale à travers une coopération transnationale plus forte et meilleure connexion entre les acteurs de la quadruple hélice (centres de recherche, entreprises, autorités publiques, société civile). L'objectif est en particulier d'accroître les capacités de ces acteurs avec, à l'intérieur et entre les clusters, filières, et réseaux existants.		Pour cet objectif spécifique, le principal changement attendu est une amélioration des conditions générales de l'innovation, un renforcement des **clusters et des réseaux**, notamment dans leur dimension transnationale, dans les domaines de la **croissance verte et bleue, des industries créatives et des innovations sociales** (connexion entre clusters, entre R&D et PME, entre R&D et institutions, entre PME et réseaux ; soutien aux livings Labs ; mobilisation des utilisateurs finaux (entreprises ou particuliers)…). Cela inclut l'évolution des clusters et réseaux existants, l'extension des partenariats, le partage ou le transfert d'innovation entre les acteurs de la quadruple hélice. D'une façon générale, une attention particulière sera accordée à la promotion des éco-innovations ayant pour but de promouvoir les principes du développement durable (utilisation intelligente des ressources, réduction de l'impact environnemental des activités,...).	
Conclusion : cette priorité est très bien définie et conforme aux objectifs du programme, et les conditions préalables de sa mise en œuvre comportent les garanties nécessaires à un bon niveau de faisabilité			

<table>
<tr><th>Stratégie d'intervention
Objectifs Spécifiques et justification</th><th>Analyse et commentaires ex ante</th><th>Type d'actions et résultats attendus</th><th>Analyse et commentaires ex ante</th></tr>
<tr><td>OS 2.1 : Accroître les capacités de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics à l'échelle transnationale</td><td rowspan="2">Les justifications apportées permettent de définir une ligne de partage avec les PO régionaux qui tous interviennent dans ce domaine.

La difficulté restante sera projet par projet la justification de la plus-value transnationale.</td><td><u>1/ Définition d'approches et de stratégies communes au niveau transnational</u>
<u>2/ Activités pilotes de démonstration</u>
<u>3/ Transfert, dissémination, capitalisation</u></td><td rowspan="2">La définition d'actions pilotes (type 2) et la diffusion des résultats (type 3) peut faire l'objet d'un suivi avec des critères facilement identifiables et sur lesquels il existe un acquis pour la gestion du programme.

Les actions de type 1 reposent sur des éléments dont le suivi nécessitera un travail préalable de définition.</td></tr>
<tr><td>L'objectif spécifique est de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments en améliorant les capacités d'action des acteurs, en promouvant des solutions innovantes, en sensibilisant et en améliorant la mobilisation de la population et des administrations publiques en faveur des solutions d'efficacité énergétique.</td><td>Le principal changement attendu est une amélioration de la capacité des propriétaires et des gestionnaires de bâtiments publics à élaborer et mettre en œuvre des pratiques d'efficacité énergétique (avec l'implication des utilisateurs).
Le programme MED sera surtout axé sur la façon dont les solutions innovantes d'efficacité énergétique sont développées, diffusées, adoptées par les propriétaires, gestionnaires et utilisateurs de bâtiments publics.
Cela comprend la mobilisation des acteurs en charge des bâtiments publics, du logement et de la construction, des utilisateurs finaux, la diffusion de systèmes innovants, des activités de sensibilisation et d'information, l'utilisation d'outils d'empreinte carbone, des actions collectives avec des objectifs quantitatifs relatifs à la gestion de la consommation d'énergie, etc.
Les projets devront assurer un bon niveau de cohérence et une complémentarité avec les PO FEDER, en prenant en compte les actions en cours et en soutenant le transfert des résultats de MED vers ces programmes</td></tr>
<tr><td colspan="4">Conclusion : La ligne de partage avec les PO des régions est bien définie. Les critères de la plus-value transnationale des opérations programmées devraient être définis sur la base de la capitalisation des projets 2007-2013.</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th>Stratégie d'intervention
Objectifs Spécifiques et justification</th><th>Analyse et commentaires ex-ante</th><th>Type d'actions et résultats attendus</th><th>Analyse et commentaires ex ante</th></tr>
<tr><td>2.2 Accroître la part des sources locales d'énergies renouvelables dans les plans et stratégies de mix énergétique des territoires MED spécifiques
2.3 Accroître la capacité d'utilisation des systèmes de transport à faibles émissions de carbone existants ainsi que des connexions multimodales entre ces systèmes</td><td rowspan="2">La priorité regroupe des catégories de projets et des publics cibles très divers. Chaque type de projet est précisé dans la justification.
Ces publics cibles et les limites des actions éligibles devront être particulièrement précisés dans les appels à projet,</td><td><u>1/ Définition d'approches et de stratégies communes au niveau transnational</u>
<u>2/ Activités pilotes de démonstration</u>
<u>3/ Transfert, dissémination et capitalisation</u></td><td rowspan="2">La plus-value des actions conduites dans cette priorité reposera sur la part des actions concrètes menées sur le terrain (type 2), et sur le partenariat des projets.
La présence d'acteurs locaux directement opérateurs sera nécessaire.
Les actions étant souvent expérimentales, un partenariat multi niveau sera nécessaire pour garantir le caractère durable des actions engagées.
Dans le cas contraire les résultats risquent de se limiter à des définitions de modèles potentiellement non applicables ou non appliqués.</td></tr>
<tr><td>2.2L'objectif spécifique est d'accroître la part des sources locales d'énergies renouvelables dans les stratégies de mix énergétique tout en tenant compte des spécificités et de la diversité des territoires MED (villes, îles, zones côtières et isolées).
2.3 L'objectif spécifique est d'accroître l'utilisation des transports durables en développant la connectivité et les plans de mobilité à faibles émissions de carbone, les services et les applications pour les passagers et le fret des transports ferroviaires et maritimes dans les territoires MED. Les actions devront accorder une attention particulière aux différentes catégories d'utilisateurs finaux concernés (prise en compte des besoins spécifiques, des situations économiques, sociales et géographiques).</td><td>2.2 Pour la réalisation de cet objectif spécifique, le principal changement attendu est un développement accru des sources d'énergies renouvelables dans les plans et stratégies de mix énergétique des territoires MED et le renforcement de ces stratégies, en prenant en compte les spécificités des territoires.
Une approche de la ville intelligente sera favorisée, en particulier en ce qui concerne les systèmes de gestion de l'énergie et l'adaptation entre production et consommation d'énergie.
Les sources d'énergie bleue représentent des perspectives de développement importantes au niveau territorial et seront soutenues dans les stratégies de mix énergétique (en particulier la biomasse et les micros algues).
La biomasse sylvicole et de l'agriculture (incluant les déchets agricoles) représente également une source importante d'énergie verte à développer dans les régions MED.
Les projets devront assurer un bon niveau de cohérence et une complémentarité avec les programmes FEDER régionaux et nationaux, en prenant en compte les actions en cours et en soutenant le transfert des résultats du programme MED vers ces programmes.
2.3 Capacité accrue à utiliser des systèmes de transport à faibles émissions de carbone dans les régions MED</td></tr>
<tr><td colspan="4">Conclusion : La priorité est très sélective, elle devrait favoriser des expériences utiles pour la zone de coopération.
Les conditions de la plus-value territoriale devront être affirmées dans les appels à projet pour les projets de type 2 (activités pilotes)</td></tr>
</table>

Stratégie d'intervention Objectifs Spécifiques et justification	Analyse et commentaires ex ante	Type d'actions et résultats attendus	Analyse et commentaires ex ante
3.1 Favoriser les politiques de développement durable pour une valorisation plus efficace des ressources naturelles et du patrimoine culturel dans les espaces côtiers et espaces maritimes adjacents		***<u>Types d'actions indicatifs</u>*** ***<u>1. Gestion des connaissances</u>*** ***<u>2. Mise en réseau et élaboration de stratégie</u>***	La diversité des types d'action possibles devrait faire l'objet d'une spécification entre les projets qui seront principalement dans un objectif d'étude et de recherche, et les projets portés par les opérateurs qui sont directement en charge des risques. Le partenariat devra être précisé pour garantir une faisabilité des actions incluses dans les projets. Un partenariat multiniveau peut garantir cette faisabilité. Les résultats attendus ne précisent pas si une différentiation sera faite entre projets opérationnels et projets de recherche
Cet objectif spécifique vise à améliorer les politiques de développement durable et à accroître la coordination des stratégies entre les territoires au niveau interrégional et transnational pour mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel dans Les.espaces côtiers et les espaces maritimes adjacents.	Justification claire et précise de l'objectif, mais pas de la ligne de partage ou de la complémentarité avec les autres programmes de coopération qui concernent la zone MED (complémentarité qui est incluse dans l'indicateur de résultat). L'objectif spécifique définit une limite territoriale et thématique conforme à la stratégie 2020.	Pour cet objectif spécifique, le principal changement attendu est une **amélioration des stratégies, politiques et plans pour une valorisation plus efficace des ressources naturelles et du patrimoine culturel dans les espaces côtiers et espaces maritimes.** Cela inclut l'amélioration de la gestion des zones côtières et la planification spatiale maritime, l'adaptation des politiques publiques, des activités économiques et des outils de planification, une meilleure coordination entre les acteurs, des actions coordonnées entre les autorités publiques des différents territoires MED, une augmentation de la coopération et des plans d'action transnationaux et interrégionaux, un accroissement du nombre de régions impliquées dans de telles stratégies.	
Conclusion : La priorité correspond à un besoin majeur de la zone de coopération. Des complémentarités pourraient être trouvées avec l'OS 4.1 gouvernance. La très grande diversité des types de projets et de situations regroupées dans cette priorité constitue une difficulté particulière pour la définition des indicateurs			

<table>
<tr><th>Stratégie d'intervention
Objectifs Spécifiques et justification</th><th>Analyse et commentaires ex ante</th><th>Type d'actions et résultats attendus</th><th>Analyse et commentaires ex ante</th></tr>
<tr><td>3.2 Préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels par un renforcement de la gestion et de la mise en réseau des espaces protégés</td><td rowspan="2">L'objectif est très ouvert même si les caractéristiques géographiques sont précisées.</td><td><u>Types d'actions indicatifs</u>
<u>1/ Définition d'approches et de stratégies communes au niveau transnational</u>
<u>2/ Activités pilotes de démonstration</u>
<u>3/ Transfert, dissémination et capitalisation</u></td><td rowspan="2">Les types d'actions possibles ouvrent une très grande possibilité pour les porteurs de projets potentiels.
Le caractère sélectif pour les projets, s'il est souhaité, devra être fortement précisé dans les appels à projets (voir type d'actions)</td></tr>
<tr><td>L'objectif spécifique est d'adapter et d'améliorer les mesures de protection afin de réduire les menaces pesant sur les écosystèmes côtiers et marins. Cela implique une meilleure intégration des espaces protégés dans les stratégies de développement régional et une coopération plus intensive entre les régions MED (échange d'information, stratégies, règlements…). Cela doit se faire en étroite coordination avec la mise en œuvre de la Directive cadre sur la stratégie maritime de l'UE et en coopération avec la Convention de Barcelone.</td><td>Pour cet objectif spécifique, les principaux changements attendus sont un renforcement de la gestion et de la coordination entre les espaces protégés afin d'accroître leur capacité à améliorer par exemple la gestion de l'eau, la lutte contre les espèces invasives et le suivi des activités de pêche et de tourisme.</td></tr>
<tr><td colspan="4">Conclusion : La faisabilité de cette priorité est assurée par un grand nombre de thèmes possibles et d'acteurs œuvrant dans ce domaine.
Une précision pourrait être apportée concernant des attentes spécifiques entre projets de recherche et projets opérationnels et sur la plus-value transnationale du fait des complémentarités possibles avec d'autres programmes européens</td></tr>
</table>

Stratégie d'intervention Objectifs Spécifiques et justification	Analyse et commentaires ex ante	Type d'actions et résultats attendus	Analyse et commentaires ex ante
4.1 Soutenir le processus de renforcement et de développement de cadres multilatéraux de coordination et de renforcement des cadres existants en Méditerranée pour apporter des réponses conjointes aux défis communs	La justification de la priorité tient lieu de stratégie puisqu'il n'y pas de retour d'expérience pour cette priorité dans les programmes précédents. L'objectif doit rester ouvert pour répondre aux attentes de la priorité et particulièrement pour faire émerger de nouvelles démarches	***<u>Types d'actions indicatifs</u>*** ***<u>1. Gestion des connaissances</u>*** ***<u>2. Mise en réseau et élaboration de stratégie</u>***	La priorité présente un potentiel de faisabilité important. Il sera nécessaire de mettre en place une communication particulière pour ce type de projet afin de préciser les attentes du programme. Un processus de co-construction entre les porteurs de projet et le partenariat du programme sera nécessaire pour éviter un trop grand nombre de candidatures trop éloignées des résultats attendus.
L'objectif spécifique est de développer le processus de coopération et de favoriser les accords en renforçant les initiatives et stratégies existantes au niveau macro régional sur des questions d'importance méditerranéenne et européenne. Cette démarche impliquera les autorités de tous les États participant et nécessitera des processus de discussion à plusieurs niveaux impliquant les autorités locales, régionales et nationales.		Pour cet objectif spécifique, le principal changement attendu est la mise en place d'un processus de gouvernance entre tous les Etats participant. Ce processus devra prendre en compte les initiatives de coopération déjà engagées ou testées dans les différents champs d'intervention du programme MED. Une attention particulière doit être apportée aux questions économiques et environnementales, avec la promotion d'un développement durable en Méditerranée (Axes 2 et 3 du PC). Le principal résultat sera la mise en place de mesures de coopération entre les différents pays participants. Cela inclura un processus de discussion et d'échange, des plateformes de coopération multilatérales, la définition d'objectifs, d'une stratégie et d'un plan d'action pour la mise en œuvre de mesures partagées. Les possibilités de connexion avec les programmes du mainstream mis en œuvre dans les régions MED sont également très importantes.	

Conclusions: Cette priorité est innovante et ambitieuse pour ce programme. La réussite de cette démarche pourra servir d'indicateur général de plus-value de la coopération.
Les démarches de coopération engagées dans cette priorité auront des objectifs et des calendriers de réalisation très divers. Des indicateurs intermédiaires devraient être définis pour mesurer les acquis à la fin de la période de coopération.

Analyse comparée du niveau de faisabilité Ex Ante des priorités du PC MED 2014-2020

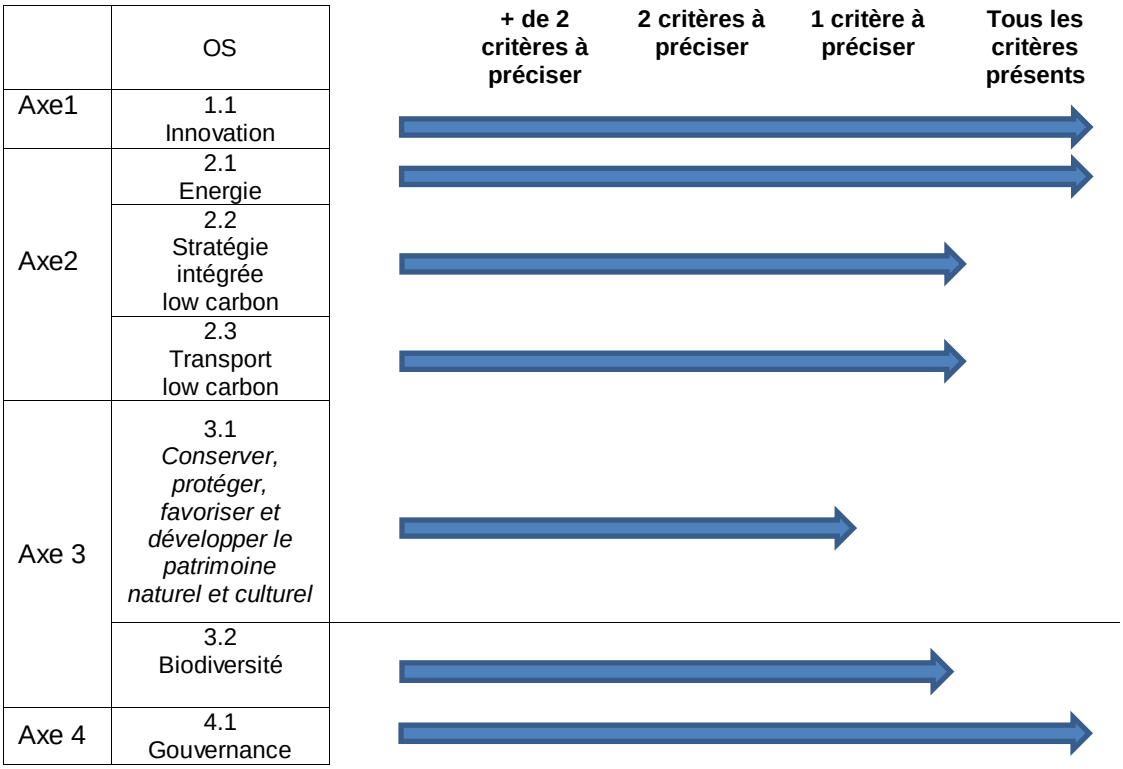

Liste des critères :	Définition pour l'analyse Ex Ante
Indicateur à préciser	Indicateur à préciser si pas assez représentatif des résultats attendus ou en contradiction avec recommandations de la Commission.
Ligne de partage à définir	La ligne de partage peut être avec tous les types de programmes et politiques nationales, régionales ou européennes
Public ou territoire ciblés à préciser	Les publics cibles ou les territoires ciblés peuvent l'être au stade des priorités ou plus tard dans les appels à projets
Clarification entre projets recherche et opérationnels	Les résultats attendus dépendent beaucoup de cette clarification.
Correspondance avec des besoins identifiés	Le fait de correspondre à un besoin fortement présent est un critère préalable de réussite pour une priorité. Particulièrement pour les priorités nouvelles.
Expériences acquises dans programmation précédente	Le travail de capitalisation et d'analyse des résultats de la programmation 2007-2013 peut être utilisé comme critère de faisabilité
Horizon 2020 et règlements CE	Correspondance avec les orientations 2020 et conformité au règlement.

Volontairement le critère de répartition du budget sur chaque priorité n'a pas été pris en compte à ce stade.

PRINCIPES HORIZONTAUX

Développement durable :

En matière de développement durable les éléments suivant sont à prendre en compte :

- Le programme ne comporte pas directement de projets d'infrastructures. Certaines démarches engagées pourront générer à terme des investissements en matière d'infrastructures ou de bâtiments. Les règlements des appels à projet devront comme le précise le PC prendre en compte des recommandations d'Eco conditionnalités.
- Une des priorités du programme concerne la possibilité de projet pour la recherche de solutions durable en matière d'énergie dans la réalisation de bâtiments. Les garanties d'intégration de toutes les règles en usage devraient être intégrées dans les documents de mise en œuvre.
- D'autres priorités du programme (Axe 2 et 3) intègrent dans leurs objectifs les critères de développement durable. L'ensemble des actions éligibles sera orienté vers le respect des règles dans ce domaine.
- Concernant la mise en œuvre le programme prévoit des recommandations dans les cahiers des charges des appels à projet.

Si les projets sont directement concernés par les questions de développement durable ou non, ils sont invités à prendre des mesures spécifiques pour réduire l'impact de la mise en œuvre des projets sur l'environnement. Ceci peut inclure par exemple :

- *utilisation de la vidéoconférence pour réduire les déplacements.*
- *l'utilisation du papier certifié FSC dans des procédures « achats publics écologiques »*
- *l'utilisation des marchés publics innovants et des chaînes d'approvisionnement court dans la mise en œuvre de projets et d'activités*
- *la sensibilisation des partenaires, des bénéficiaires et des groupes cibles sur le développement durable*
- *la promotion d'activités avec une utilisation limitée de l'énergie et des ressources naturelles*

Egalité des chances hommes femmes et prévention des discriminations

Concernant l'égalité des chances hommes femmes le programme ne prévoit pas de priorité spécifique dans ce domaine. La priorité 1 Innovation pourra inclure selon le programme des critères d'innovation sociale, y compris dans ce domaine.

Ces critères seront directement intégrés dans les appels à projets et les évaluations des candidatures, les évaluations du programme et des projets appliqueront des critères de classement dans ces domaines.

Pour des projets intégrant directement ces objectifs, une mesure des progrès dans le domaine sera proposée.

En matière de conformité :

Les propositions du PC V2 sont en conformité avec les 3 sources réglementaires citées en référence (p 126) pour l'égalité et contre les discriminations :

- *Consolidated version of the Treaty on European Union - TITLE I: COMMON PROVISIONS - Article 3 (ex Article 2 TEU), Official Journal 115, 09/05/2008 P. 0017 - 0017*
- *Article 8, Consolidated Version of the Treaty on the functioning of the European Union, Official Journal of the European Union C 83/49 of 30.3.2010.*
- *Article 7,CPR, COM(2011) 615 final/2, Brussels, 14.3.2012, p. 34*

Et avec les règlements relatifs au développement durable: Le règlement portant dispositions communes établit: « Les États membres et la Commission veillent à promouvoir les exigences en matière de protection environnementale, l'utilisa-tion rationnelle des ressources, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, la biodiversité, la résilience face aux catastrophes ainsi que la prévention et la gestion des risques lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des accords de partenariat et des programmes." (art.8).

INDICATEURS, SUIVI ET ÉVALUATION

Rappel du document d'orientation de la CE sur l'évaluation ex-ante : *Étant donné l'accent mis sur les résultats pour la période de programmation 2014-2020, l'identification d'indicateurs et les modalités de suivi et de collecte des données revêtent une importance accrue. En particulier, les évaluateurs doivent vérifier que les indicateurs de résultats reflètent les effets escomptés des priorités du programme les plus importants*

Les indicateurs de résultats livrent des informations sur les progrès réalisés sur la voie des changements que le programme entend apporter à la région ou à l'État membre concerné. Chaque axe prioritaire doit comporter au moins un indicateur de résultat. Pour être pertinents, ces indicateurs doivent être en mesure de réagir aux mesures prises5, c'est-à-dire que leur valeur doit être influencée de la manière la plus directe possible par les actions financées dans le cadre de l'axe prioritaire. Il convient de noter que la capacité de réaction aux mesures prises dépend largement de la qualité de la logique d'intervention; Les indicateurs de résultats doivent couvrir le changement escompté le plus important.

Les indicateurs de réalisation mesurent ce qui est directement produit/fourni par la mise en œuvre des opérations bénéficiant d'un soutien. Les évaluateurs doivent apprécier si les indicateurs de réalisation sont pertinents pour les actions à soutenir et si le résultat escompté est de nature à contribuer aux changements dans les valeurs des indicateurs de résultat. Il est à noter que, pour le FEDER, le type d'indicateurs «nombre de projets» utilisé dans la période en cours a été supprimé de la liste d'indicateurs communs, puisqu'il ne mesure pas véritablement une réalisation (qui pourrait aboutir à des résultats): l'évaluateur doit vérifier que ce type d'indicateurs n'est pas sélectionné pour les programmes du FEDER.

La Commission recommande que l'évaluation ex ante examine également la solidité des indicateurs spécifiques de résultats sélectionnés et de leur validation statistique. Un indicateur est solide si sa valeur ne peut être indûment influencée par des valeurs aberrantes ou extrêmes.

Dans les cas où les valeurs des indicateurs sont recueillies lors d'enquêtes, la représentativité des échantillons doit être statistiquement validée. Les évaluateurs peuvent examiner si la future autorité de gestion pourra recourir aux connaissances d'un expert (interne ou externe) en statistique, par exemple pour concevoir une enquête visant à établir des valeurs de référence ou de réalisation.

Ils peuvent également vérifier si les sources de données pour les indicateurs de résultat sont connues et si elles sont à la disposition du public: les valeurs de référence, les valeurs cibles et la définition des indicateurs doivent être rendues publiques. Ces exigences font partie des critères de qualité définis pour les indicateurs de résultats dans l'annexe IV du RPDC.

PERTINENCE ET CLARTÉ DES INDICATEURS PROPOSÉS POUR LE PROGRAMME

Remarques générales concernant les choix d'indicateurs:

- Le ciblage du programme pour l'axe 2 et partiellement l'axe 3 comporte une difficulté spécifique puisque l'intervention du programme s'inscrit dans un processus continu (énergies, renouvelables, transports durables etc.) alors que le financement est ciblé sur quelques productions spécifiques de chaque projet. La mesure de ce paradoxe ne renvoie pas aux effets directs d'un investissement mais à des effets que l'on peut qualifier « d'induits ».
  De ce fait les bases de données disponibles ne seront pas toutes présentes au début du programme et l'effort devra porter sur le processus mis en œuvre pour arriver à renseigner de manière pertinente les indicateurs. La pertinence des indicateurs choisis dépendra particulièrement du lien direct entre l'indicateur et la « pertinence » de la valeur cible définie.
  Les éléments pour construire ce référentiel de données sont disponibles pour la plupart dans des travaux récents sur des thèmes (Ex : efficience énergétiques, impact tourisme, qualification durable des espaces etc.) ou à dans des analyse territorialisées (Ex travaux ESPON, Plan Bleu etc.)

- Pour l'axe 1 pas de difficultés spécifique puisque le thème d'intervention dans les PME dispose d'une importante expérience dans ce domaine et d'une grande disponibilité des valeurs cibles. La pertinence réside ici principalement dans la mesure de la plus-value transnationale dans les activités financées.

- Pour l'axe 4, comme le précise le PC dans la justification des priorités il n'y pas de base directement liées aux effets mesurables des interventions proposées. Au-delà de l'indicateur de résultat qui doit être unique, nous suggérons pour la mise ne œuvre de cet axe le recours à un indicateur multiple. C'est-à-dire à l'agrégation de plusieurs indicateurs concourant à un même impact attendu. Cet indicateur multiple serait à renseigner à partir d'éléments qualitatifs mais aussi d'éléments quantitatifs spécifiques.
  Le risque à éviter est que les activités l'axe 4 du fait de sa spécificité soient considérées comme peu mesurables.

- A ce stade du choix des indicateurs de résultat et de réalisation, il y a peu de références directes ou indirectes à la notion de plus-value territoriale.

	Rappel des indicateurs de résultats
OS 1.1	Part des clusters innovants (cf. incluant des activités de RDI) impliqués dans des activités transnationales concernant les secteurs-clés de l'espace MED
OS 2.1	Part des plans /stratégies d'efficacité énergétique régionaux et infrarégionaux incluant des mesures relatives au parc public immobilier
OS 2.2	Part des énergies renouvelables issues de sources locales, dans les mix énergétiques des zones isolées de l'espace MED.
OS 2.3	Part des plans / stratégies urbains incluant des transports à faibles émissions de carbone et des actions immatérielles relatives aux connexions multimodales
OS 3.1	Part des stratégies intégrées de développement régionales appliquant des critères de gestion durable pour les sites recensés au titre du patrimoine culturel et naturel
OS 3.2	Part des aires protégées atteignant leurs buts et objectifs en matière de conservation (grâce à une gestion améliorée).
OS 4.1	Nombre de plans d'actions thématiques conjoints qui permettent la mise en œuvre d'opérations stratégiques coordonnées[3].

[3] Tel la dépollution des côtes, la lutte contre les déchets marins, la gestion de l'eau, les plans intégrés de gestion des zones côtières, la planification spatiale maritime

Analyse du niveau de pertinence des indicateurs de résultats analysée à partir de 5 questions d'évaluation.

	Axe 1	Axe 2			Axe 3		Axe 4
		2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	
Les questions sont directement issues du guideline évaluation ex ante.	Part des clusters innovants (cf. incluant des activités de RDI) impliqués dans des activités transnationales concernant les secteurs-clés de l'espace MED	Part des plans /stratégies d'efficacité énergétique régionaux et infrarégionaux incluant des mesures relatives au parc public immobilier	Part des énergies renouvelables issues de sources locales, dans les mix énergétiques des zones isolées de l'espace MED.	Part des plans / stratégies urbains incluant des transports à faibles émissions de carbone et des actions immatérielles relatives aux connexions multimodales	Part des stratégies intégrées de développement régionales appliquant des critères de gestion durable pour les sites recensés au titre du patrimoine culturel et naturel	Part des aires protégées atteignant leurs buts et objectifs en matière de conservation (grâce à une gestion améliorée).	Nombre de plans d'actions thématiques conjoints qui permettent la mise en œuvre d'opérations stratégiques coordonnées[4].
Les indicateurs de résultats livrent des informations sur les progrès réalisés							
Réagir aux mesures prises, c'est-à-dire que leur valeur doit être influencée de la manière la plus directe possible par les actions financées dans le cadre de l'axe prioritaire.							
étapes intermédiaires	n. r.	n. r.	n. r.	n. r.	n. r.	n. r.	n. r.
Solidité des indicateurs spécifiques de résultats sélectionnés et de leur validation statistique							
Complémentarité et cohérence Indicateurs de résultats et de réalisation							

Niveau de pertinence

Fort	
moyen	
Faible	
n.r Non renseigné à ce stade	

[4] Tel la dépollution des côtes, la lutte contre les déchets marins, la gestion de l'eau, les plans intégrés de gestion des zones côtières, la planification spatiale maritime

Commentaires, points forts / points faibles des indicateurs :

Le niveau de cohérence entre les indicateurs de réalisation et de résultats est élevé. Cet élément est le facteur déterminant de la pertinence des indicateurs de résultats choisis.

Les indicateurs de résultats de l'axe 2 et de l'OS 3.1 font appel à des références générales du type % de plans ou programmes. Hors, les régions concernées sont le plus souvent déjà couvertes par des programmes, chartes et labels qui concernent les thèmes du programme, particulièrement concernant les OS 2.1 et 2.3. La mesure quantitative traduisant l'impact du programme restera difficile à évaluer.

Seules les précisions apportées par les indicateurs de réalisation assurent la pertinence du dispositif.

Les fiches indicateurs doivent particulièrement préciser cette complémentarité. Le recours à des indicateurs multiples reste une option possible.

INDICATEURS DE REALISATION, VALEURS DE RÉFÉRENCE ET VALEURS CIBLES

Rappel du guideline évaluation Ex Ante

Dans certains cas, les valeurs de référence ne seront pas immédiatement disponibles et il faudra recueillir des données en vue de les établir. Si le programmeur l'estime nécessaire, la Commission recommande alors aux évaluateurs ex ante de donner des conseils sur les sources et les méthodes permettant d'établir les valeurs de référence des indicateurs.

Remarques générales concernant les indicateurs de réalisation et le système d'information:

Les indicateurs de réalisation peuvent être classés en 3 types :

Des indicateurs qui reposent sur des données quantitatives directement en relation avec l'avancement des projets (% ou nombre de ?). Les données nécessaires peuvent être recueillies à partir d'une base de données construite au démarrage du programme.

Des indicateurs basés sur des données qualitatives mesurables à partir de l'analyse des résultats des projets (Exemple OS 2.2 ; *Nombre de stratégies pour développer des plans de gestion de la consommation énergétique dans les bâtiments publics)*. Ces indicateurs nécessiteront :

- Une définition préalable de l'unité de mesure (ex « modèle »)
- Une analyse qualitative dans chaque projet de l'apport du « modèle » expérimenté par rapport au démarches généralement en cours dans ce domaine. Cette classification nécessitera l'établissement d'un cadre de référence propre à chaque OS concerné.

Des indicateurs qui font appel à des éléments non directement liés aux projets mais à des éléments de contexte :(Exemple OS 2.2 ; Nombres de régions ou de sous régions engagées…)

Ces indicateurs sont importants car ils ont vocation à mesurer l'apport du programme par rapport au contexte général des régions concernées. Il faut nécessairement les compléter par une analyse préalable pour les rendre efficaces. Pour l'exemple choisi toutes les régions de la zone de coopération sont engagées du fait des orientations de la stratégie 2020 dans une démarche d'efficacité énergétique.

L'indicateur en conséquence pourra être orienté vers l'apport du projet au travers de ses résultats et sa contribution à la stratégie régionale. Un travail complémentaire sera nécessaire pour mettre en œuvre cet indicateur.

A noter que à ce stade de l'élaboration du programme, **les valeurs cibles intermédiaires** ne sont pas définies[5].

[5] *«On entend par "étape" une valeur cible intermédiaire fixée pour atteindre l'objectif spécifique d'une priorité, s'il y a lieu, et exprimant les progrès escomptés vers les valeurs cibles fixées pour la fin de la période» (annexe I du RPDC).*

Tableau d'analyse des indicateurs de réalisation et des bases de calcul

"Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I et le développement des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur (…)"						**Analyse des indicateurs de réalisation**	**Appréciation des valeurs cibles et de solidité des indicateurs** (recueil des données pour renseigner les indicateurs)
ID	Indicateur de réalisation	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Données source	Fréquence de reporting		
PI 1.b *OS 1.1*	Nombre d'instruments opérationnels pour favoriser l'innovation des PME	Expériences	70	Instruments de suivi du programme	Annuel	Indicateur nécessitant des précisons méthodologiques	Pas de base pour les données sources à ce stade
	% des dépenses déclarées à la CE	Pourcentage	100%	Instruments de suivi du programme	Annuel	Indicateurs adaptés et pertinents	
	Nombre d'entreprises recevant des subventions	Entreprises		Instruments de suivi du programme	Annuel		
	Nombre d'entreprises recevant un soutien non-financier	Entreprises	4.000	Instruments de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté	Nécessité d'une clarification méthodologique
	Nombre de clusters d'innovation transnationaux soutenus	clusters	10	Instruments de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté et pertinent	

Favoriser les stratégies à faibles émissions de carbone et l'efficacité énergétique dans les territoires MED : villes, îles et espaces isolés. ***"Favoriser l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement"***						**Analyse des indicateurs de réalisation**	**Appréciation des valeurs cibles et de solidité des indicateurs** (recueil des données pour renseigner les indicateurs)
ID			Valeur cible (2023)	Données source	Fréquence de reporting		
PI 4.c *OS 2.1*	Nombre d'outils de planification disponibles pour la gestion de la consommation énergétique dans les bâtiments publics	Outils	13	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur pertinent	
PI 4.c *OS 2.2*	% des dépenses déclarées à la CE	Pourcentage	100	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté et pertinent	
	Nombre de stratégies pour développer des plans de gestion de la consommation énergétique dans les bâtiments publics	Modèles	13	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adaptés et pertinent	Définition préalable nécessaire de « modèle » Le recours à une analyse spécifique pourra être nécessaire
	Nombre de cibles participant aux activités de sensibilisation sur l'efficacité énergétique	Participants	570	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adaptés et pertinent	Définition préalable nécessaire « participants »
	Nombre de régions et sous-régions engagées (par le biais de chartes, protocoles, MoU) à développer des plans/stratégies d'efficacité énergétique	Territoires	208	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur peu efficace en termes de mesure comparative (toutes les régions possèdent à minima un plan énergie)	

"Favoriser les stratégies de développement à faibles émissions de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et de mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer"						**Analyse des indicateurs de réalisation**	**Appréciation des valeurs cibles et de solidité des indicateurs** (recueil des données pour renseigner les indicateurs)
ID			Valeur cible (2023)	Données source	Fréquence de reporting		
PI 4.e *OS 2.2*	Nombre d'outils de planification visant à développer des plans énergétiques incluant des sources d'énergies renouvelables locales	Outils	13	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adaptés et pertinent	Définition préalable nécessaire « outils»
	% des dépenses déclarées à la CE	%	100	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adaptés et pertinent	
	Population des îles couverte par des plans	Population	15% de la population	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adaptés et pertinent	
	Population des autres zones isolées couvertes par des plans	Population	5-10%	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté	Par définition les valeurs bases seront faibles puisqu'il s'agit de « régions isolés »
	Nombre de modèles pour développer des plans d'actions comprenant des sources d'énergies renouvelables locales parmi l'ensemble du mix énergétique	Modèles	13	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adaptés et pertinent	Définition préalable nécessaire « modèle » Le recours à une analyse spécifique pourra être nécessaire.
	Nombre de régions et sous-régions engagées (par le biais de chartes, protocoles, MoU) à augmenter la part des sources d'énergies renouvelables locales parmi l'ensemble du mix énergétique	Territoires	208	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté	

PI 4.e *OS 2.3*	Nombre de TIC disponibles pour encourager l'utilisation des solutions de transport à faibles émissions de carbone dont les solutions multimodales	Outils	6	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté et pertinent	
	% des dépenses déclarées à la CE	%	100	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté et pertinent	
	Nombre de modèles pour développer des plans urbains comprenant le transport à faibles émissions de carbone et les actions immatérielles de connections multimodales	Modèles	7	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté et pertinent	Définition préalable nécessaire « modèle » Le recours à une analyse spécifique pourra être nécessaire.
	Nombre d'actions pilotes mises en œuvre pour soutenir l'usage des transports durables	Pilotes	12	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté et pertinent	Définition préalable nécessaire « pilote » Le recours à une analyse spécifique pourra être nécessaire.
	Population impliquée dans les activités de sensibilisation	Population		Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté et pertinent	
	Nombre d'aires urbaines engagées (par le biais de chartes, protocoles, MoU) dans le développement de plans/stratégies incluant le transport à faibles émissions de carbone et les actions immatérielles de connections multimodales	Territoires		Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur peu efficace en termes de mesure comparative	

« Protéger et promouvoir les ressources naturelles et culturelles de la Méditerranée » "Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel"						**Analyse des indicateurs de réalisation**	**Appréciation des valeurs cibles et de solidité des indicateurs** (recueil des données pour renseigner les indicateurs)
ID			Valeur cible (2023)	Données source	Fréquence du reporting		
PI 6.c *OS 3.1*	Nombre de sites recensés au titre du patrimoine culturel et naturel couverts par des outils d'évaluation du tourisme durable	Sites	272	Outil de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté et pertinent	Le recours à une analyse spécifique sera nécessaire.
	% des dépenses déclarées à la CE	%	100%	Outil de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté et pertinent	
	Nombre d'autorités territoriales partenaires des projets transnationaux conjoints afin d'atténuer les aléas et risques naturels	Territoires	140	Outil de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté et pertinent	
	Nombre d'outils de planification sur les politiques méditerranéennes du tourisme durable ou Nombre d'outils de planification pour une meilleure protection de l'héritage naturel et culturel	Outils	7 ou 15	Outil de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté et pertinent	Définition préalable nécessaire « outils » Le recours à une analyse spécifique pourra être nécessaire.
	Nombre de stratégies appliquant des critères de gestion durable	Stratégies	22	Outil de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté et pertinent	Définition préalable nécessaire « stratégie » Le recours à une analyse spécifique pourra être nécessaire.
	Nombre de régions et sous-régions engagées par le biais de chartes, protocoles, MoU) dans la mise en œuvre de stratégies de développement régional respectueuses de l'héritage culturel et naturel	Territoires	280	Outil de suivi du programme	Annuel	Indicateur peu efficace en termes de mesure comparative (toutes les régions possèdent des plans de ce type)	

"Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au travers de NATURA 2000 et des infrastructures vertes"							
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Données source	Fréquence de reporting		
PI 6.d *OS 3.2*	Nombre de plans de gouvernance conjoints	Plans	80	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté et pertinent	Le recours à une analyse spécifique sera nécessaire.
	% des dépenses déclarées à la CE	Pourcentage	100%	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté et pertinent	
	Surface des habitats soutenus pour atteindre un meilleur statut de conservation	Hectares	1 250 000	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté et pertinent	Le recours à une analyse spécifique sera nécessaire.
	Nombre d'aires protégées engagées (par le biais de chartes, protocoles, MoU) dans la mise en œuvre de stratégies de gestion	Espaces	50	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur peu efficace en termes de mesure comparative (toutes les régions possèdent des plans de ce type)	

« Renforcer la gouvernance en Méditerranée »							
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Données source	Fréquence de reporting		
PI 11 *OS 4.1*	Nombre d'acteurs clés (structures) impliqués dans les initiatives soutenues (par catégories représentant les acteurs privés et publics)	Organisations	1 200	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté et pertinent	
	% des dépenses déclarées à la CE	Pourcentage	100	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté et pertinent	
	Nombre de plans d'actions thématiques conjoints et transnationaux (sur des thématiques couvertes par d'autres OS)	Plan d'action	3	Outils de suivi du programme	Annuel	Indicateur adapté et pertinent	Le recours à une analyse spécifique sera nécessaire.

CAPACITÉ ADMINISTRATIVE, PROCÉDURES DE COLLECTE DE DONNÉES ET ÉVALUATION

Les éléments nécessaires à cette partie de l'analyse ne sont pas tous issus du PC.
Le niveau d'information demandé nécessite un travail spécifique entre l'évaluateur et les services en charge du programme.

Ce chapitre sera complété lorsque les éléments nécessaires pour le rapport final seront disponibles.
Si le dispositif n'est pas complet pour le dépôt du PC il doit être fait mention du type de processus qui sera mis en œuvre.

Schéma récapitulatif des exigences en matière de renseignement des indicateurs et de suivi évaluation du programme

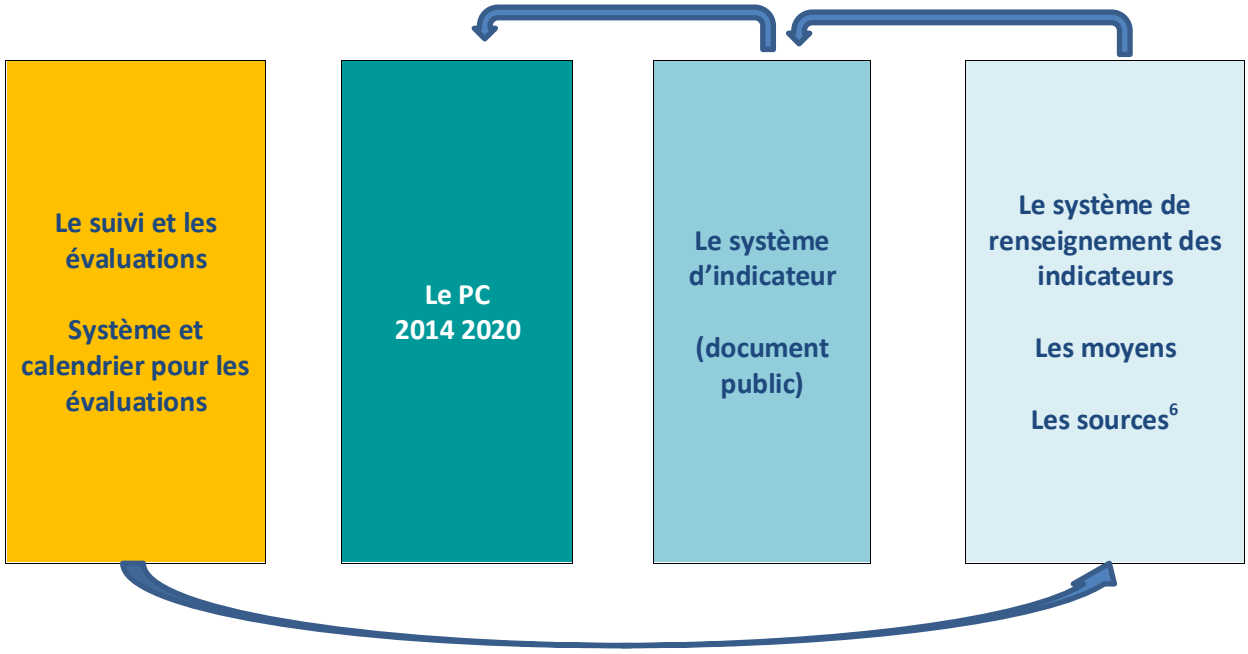

[6] *Les évaluateurs ex ante doivent vérifier que des procédures sont en place pour garantir la qualité des données. Par exemple, définir précisément le contenu et la source de chaque indicateur dans un manuel*

A titre d'exemple les indicateurs choisis par le programme MED 2014-2020, peuvent faire appel à plusieurs sources d'informations

Indicateurs de réalisation (paragraphe précédent)	Exemple	Type de méthode pour recueil des informations	Travail préalable
Des indicateurs qui reposent sur des données quantitatives directement en relation avec l'avancement des projets	% ou nombre de.	Base de données technique construite avec des valeurs de références confrontées aux résultats issus des projets	Recensement d'un panel de données et études existantes dans les domaines concernés
Des indicateurs basés sur des données qualitatives mesurables à partir de l'analyse des résultats des projets	Nb de « modèles »	Définition d'un cadre de référence par une expertise interne ou externe.	
Des indicateurs qui font appel à des éléments non directement liés aux projets mais à des éléments de contexte	Nb de régions concernés par…	Base de données permettant une analyse comparative entre les résultats des projets et l'évaluation dans la zone de coopération	

Dispositif et moyens pour la mise en œuvre du dispositif

COHÉRENCE DES DOTATIONS FINANCIÈRES

Rappel de la prévision de dotation actuelle

Proposition d'allocation budgétaire pour chaque axe	FEDER M€	%
Axe prioritaire 1: Capacités d'innovation	71.778.794	32,00
Axe prioritaire 2: Economie à faible émission de carbone	44.861.746	20,00
Axe prioritaire 3: Environnement	76.264.969	34,00
Axe prioritaire 4: Renforcer la coordination méditerranéenne	17.944.699	8,00
Assistance technique	13.458.524	6,00
Total	**224.308.732**	**100**

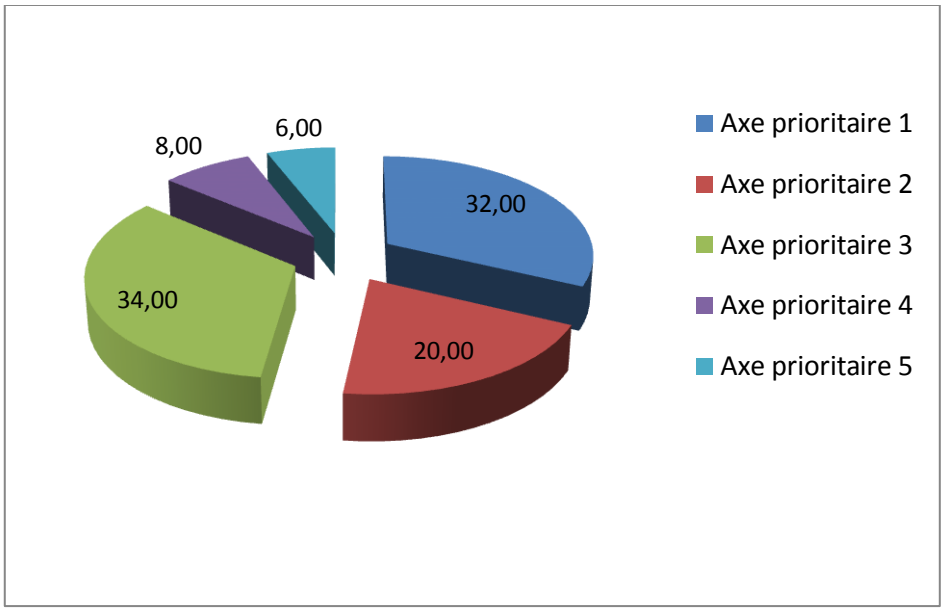

Analyse ex ante de la dotation financière :

Nous reprendrons successivement chaque question d'évaluation et la réponse que l'on peut porter à ce stade de l'évaluation du programme.

(1) **Les dotations financières sont concentrées sur les objectifs les plus importants répondant aux enjeux et besoins**:
C'est le cas pour l'axe 1 Innovation (32 %), qui est considéré comme stratégique par le programme, et pour l'axe 3 Environnement (34%) qui répond à une orientation majeure du programme et où les besoins sont considérés comme très importants par le diagnostic et l'AFOM du PC.

(2) Apprécier la cohérence des dotations en mettant en regard les actions prévues et les enjeux et besoins répertoriés qui ont permis d'établir les objectifs
Les bases d'étude qui ont permis la proposition de ventilation sont à ce stade :

- Les éléments issus du diagnostic
- Les données d'évaluation, d'analyse des résultats et la capitalisation engagée pour la période 2007-2013.
- Les éléments issus des travaux de l'évaluation financière du programme 2007-2013 par catégorie de projet.
- Les travaux de la task force.

En matière de mise en perspective de la ventilation financière avec les résultats attendus et les indicateurs de résultats de la « logique d'intervention », nous pouvons noter que l'axe 1 et 3, ayant le budget le plus important, comporte des modes d'intervention et des publics cibles qui nécessiteront des précisions concernant la plus-value territoriale lors des appels à projets pour limiter les superpositions avec d'autres programmes européens.

Les dotations budgétaires sont conformes aux attentes et précisions décrites dans le chapitre section 1.1.2 du PC.

CONTRIBUTION A LA STRATEGIE EUROPE 2020

Document d'orientation de l'évaluation ex-ante, p. 17: *Les évaluateurs doivent apprécier la «contribution du programme à la stratégie Europe 2020, eu égard aux objectifs et priorités thématiques choisis et compte tenu des besoins nationaux et régionaux» [article 48, paragraphe 3, point a), du RPDC]. En plus de vérifier la cohérence du programme avec la stratégie Europe 2020, la logique d'intervention et les résultats attendus, les évaluateurs doivent déterminer dans quelle mesure le programme est de nature à contribuer à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la stratégie.*

L'appréciation de la contribution du programme devra être réalisée sur la base des 5 cibles quantifiées fixées par la Stratégie 2020, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Thématique	Objectif
Emploi	○ Un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans
R&D	○ Investissement de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et l'innovation
Changement climatique et énegie	○ Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % (voire de 30 %, si les conditions le permettent) par rapport à 1990 ○ Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 % ○ Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique
Education	○ Abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 10 % ○ Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans
Pauvreté et exclusion sociale	○ Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale

Cette approche manque de réalisme, la contribution spécifique du programme MED ne pouvant être évaluée directement de manière quantitative, tout comme tous les programmes relevant de la CTE ; la contribution de la CTE vient en complément des programmes nationaux et régionaux utilisant des financements ESI, et la CTE ne peut pas financer des investissements ou infrastructures d'importance.

Ainsi, la contribution du programme MED sera déterminée par la logique d'intervention du programme, depuis les principales conclusions décrites dans le diagnostic stratégique et l'analyse AFOM, jusqu'à la description des activités prévues dans chaque axe (et les objectifs spécifiques inclus dans chaque axe).

La cohérence du programme (et du diagnostic) sont également analysées par leur conformité aux documents suivants :

- Documentation relevant de la Stratégie 2020
- Cadre Stratégique Commun 2014-2020
- Agenda Territorial de l'Union Européenne 2020
- Les stratégies thématiques de l'UE s'appliquant sur l'espace MED, tels la croissance bleue / gestion maritime intégrée, les positions sur l'énergie, l'eau…
- Les prises de position nationales des Etats Membres du programme MED (section CTE)
- Les accords de partenariat des Etats Membres du programme MED (chapitres relatifs à la CTE)

La cohérence avec les programmes mainstream régionaux et nationaux est analysée dans le chapitre « cohérence externe ».

La cohérence avec les principes horizontaux comme le développement durable et l'égalité des chances est analysée dans le chapitre dédié à la Section 8 du programme.

Le programme MED et le diagnostic stratégique sont globalement conformes aux objectifs de la Stratégie 2020, comme l'illustre l'analyse suivante. Néanmoins des améliorations pourront être recherchées, principalement sur les points suivants :

- **La cohérence avec les prises de position nationales liées à la Stratégie 2020 (Prise de positions de la CE/ accords de partenariat – sections relatifs à la CTE). La cohérence avec les programmes mainstream régionaux, à laquelle se réfère souvent le programme MED, pourrait également être approfondie ; cependant, le programme couvrant une aire géographique de 57 régions, une analyse globale de la cohérence au niveau national pourrait être suffisante, si l'on considère qu'une vérification de la complémentarité avec les programmes régionaux sera réalisée au moment de la sélection des projets, et que tous les programmes régionaux seront principalement concentrés (80%) sur des investissements relatifs aux OT1 à 4.**
- **La justification de la stratégie du programme quand elle ne suit pas les recommandations du diagnostic/analyse AFOM, quand il s'agit par exemple de l'OT3 (compétitivité des PME) et de l'OT5 (changement climatique/prévention des risques).**

1) Diagnostic stratégique et analyse AFOM:

Le diagnostic fonde de manière claire son analyse sur les trois piliers de la Stratégie 2020 (croissance intelligente, durable et inclusive) et les 11 objectifs thématiques (OT) listés par le règlement communautaire.

Il identifie 6 objectifs d'intérêt majeur pour le positionnement du programme MED, ceci après avoir exclu des « OT inclusifs » de façon justifiée (financement FEDER, priorités déjà gérées par des programmes transfrontaliers ou FEDER…).

	Stratégie MED	**Positionnement croissance intelligente**	**Positionnement croissance durable**
1) Favoriser les investissements des entreprises dans l'innovation et la recherche	1b		
4) Favoriser le passage à une économie à faible émission carbone dans tous les secteurs.	4a, 4b, 4c, 4d, 4e (pour la gestion intégrée des villes MED)		
6) Préserver et protéger l'environnement et promouvoir une utilisation rationnelle des ressources.	Toutes les PI		
11) Renforcer la capacité institutionnelle des autorités publiques et des parties prenantes, ainsi que l'efficacité de l'administration			
3) Renforcer la compétitivité des PME.		**3a, 3b**	
5) Promouvoir l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques.			5a, 5b

Source : rapport final du diagnostic MED, 30-08-2013 MED

L'OT2 (TIC) et l'OT10 (compétences/formation) sont considérés comme des sujets intéressants pour le programme, mais qui devraient être traités comme des problématiques transversales, inclues dans les principes horizontaux des autres OT.

L'OT3 et l'OT5 sont considérés comme importants mais non fondamentaux pour le programme. Le programme pourrait ajouter ces OT si le partenariat du programme cherche clairement à se donner une orientation basée sur la croissance intelligente (OT3) ou durable (OT5).

Le programme a suivi les orientations du diagnostic/ analyse AFOM en sélectionnant les OT considérées comme « fondamentaux ». **L'OT10 a été pris en compte via l'inclusion du concept d'économie sociale dans les secteurs ciblés à l'OT1.**

Le ciblage de l'OT3 sur les PME a bien été pris en compte dans l'OT1, en faisant de ce public la cible principale, comme le reflète le choix de l'indicateur de résultat (% des PME), choix justifié par le fait que mesurer le progrès des PME illustre bien la réalisation de l'objectif spécifique du programme.

L'OT5 était initialement inclus comme un objectif spécifique (OS) dédié à la gestion des risques dans les aires côtières de la PI 6c, mais suite à une recommandation de la Commission Européenne, le « sujet Risque » a été transformé en condition transversale d'un nouvelle OS dédié à la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel, principalement ciblé sur le tourisme durable. **La justification de cette évolution pourrait être approfondie afin de clairement définir le positionnement du programme entre la PI6c et la PI5b.**

L'OT6 est seulement partiellement inclus dans le programme, du fait de l'analyse réalisée dans le diagnostic, qui met en valeur les priorités stratégiques liées à la **gestion des déchets et de l'eau.** Ces priorités ne sont pas directement traitées par le programme. **Une justification approfondie de ce choix est attendue dans la Section 1 (chapitre1.1.1.4.g et 1.1.2) et 2 (chapitre 2.A.1. sur l'axe prioritaire 3).**

2) Correspondance avec les priorités stratégiques de l'UE2020 et les directives et documents stratégiques associés.

La sélection des OT 1, 4, 6 et 11 est pertinente au regard des objectifs de l'UE2020T, de l'annexe 2 du document de travail du CSC et de l'agenda territorial 2020 sur la CTE.

Le tableau suivant présente la prise en compte par le programme du positionnement stratégique de ces documents dans chaque OS sélectionné. Il serait utile d'ajouter aux justifications du positionnement du programme MED une analyse approfondie incluant les positionnements nationaux sur la CTE (accords de partenariat/ sections liées à la CTE), notamment dans la section 6 dédiée à la coordination avec les autres fonds et initiatives.

Axes	PI	OS	Contribution UE2020	Commentaire
1	1b	1.1: Accroître l'activité transnationale des clusters et réseaux innovants des secteurs clés de l'espace MED	Oui	Approche Cluster en accord avec les prises de position de l'UE. Ciblage des PME/innovation cohérent.
2	4c	2.1: Accroître les capacités de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics à l'échelle transnationale	Oui	Ciblage sur les bâtiments publics OK Un ciblage territorial pourrait être appréciable (ex. aires urbaines).
2	4e	2.2: Accroître la part des sources locales d'énergie renouvelable dans les plans et stratégies de mix énergétique des territoires MED	Oui	Ciblage sur les îles et zones isolées OK Focus sur les sources énergétiques locales OK
2	4e	2.3: Accroître la capacité d'utilisation des systèmes de transport à faibles émissions de carbone existants ainsi que des connexions multimodales entre ces systèmes	Oui	Ciblage OK. Un focus sur les aires urbaines serait plus en accord avec les attentes de l'UE incluses dans la formulation de la PI.
3	6c	3.1: Favoriser les politiques de développement durable pour une valorisation plus efficace des ressources naturelles et du patrimoine culturel dans les espaces côtiers et espaces maritimes adjacents	Oui	Focus sur le tourisme OK. Un positionnement clair de la place des risques dans cet OS serait appréciable.
3	6d	3.2: Préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels par un renforcement de la gestion et de la mise en réseau des espaces protégés	Oui	Ciblage OK. Un focus sur les zones côtières serait plus conforme avec les positions stratégiques de la GIZC et de la gestion intégrée du bassin Méditerranéen.
4	11	4.1: Soutenir le processus de développement de cadre multilatéraux de coordination et de renforcement des cadres existants en Méditerranée pour apporter des réponses conjointes aux défis communs	Oui	Ciblage OK, en accord avec le positionnement de l'UE sur la politique de bassin et les stratégies macro-régionales.

Territoires spécifiques : Ainsi que le mentionne le diagnostic, les **îles** sont clairement ciblées dans la PI 4e (OS sur les énergies renouvelables), de même que le **développement urbain intégré,** partiellement couvert par un OS sur les systèmes de transport à faible émission carbone. Une cible complémentaire est sélectionnée dans la PI 4e (énergies renouvelables) : les zones isolées. **Un autre focus important pourrait être réalisé sur les zones côtières, principalement dans l'axe 3 (OT6),** afin

d'assurer une meilleure coordination entre les axes du programme, celui-ci ciblant clairement dans l'Axe 1 (PI 1B) et donc également dans l'Axe 4 (OT11), la croissance bleue comme étant un des secteurs clé de la zone MED, en accord avec les documents stratégiques de l'UE sur l'aménagement intégré de l'espace maritime et les stratégies de bassin. Ce focus était présent dans les anciennes versions du PC, et le processus de concentration a finalement exclut ce positionnement spécifique de l'Axe 3 du programme. **Si ce ciblage n'est plus traité par le programme, des justifications sur ce point devront être approfondies.**

3) Concentration: évolution depuis de début du processus d'élaboration du programme.

Un effort significatif en termes de concentration a été fait depuis la première version du PC (V0), ce qui a conduit à une réduction du nombre d'OT et de PI traités par le programme, comme illustré dans le tableau ci-dessous. Cette concentration reflète également un champ d'intervention plus clair et précis en ce qui concerne les OS sélectionnés par le programme.

Délai de validation	TF Sept2013	TF Dec2013	TF Fev2014	TF Avr2014
Version du PC	V0	V1	V2	V3
Concentration	6 OT et 8 PI: les priorités 1b, 4c, 4e, 6c, 11, et à ajouter les 5b, 6d, 7c sont soumises à la consultation	4 TO et 6 PI: 1b, 4c, 4e, 6c, 6d, 11. 2 SO for PI 4e et 6c	4 OT et 6 PI: 1b, 4c, 4e, 6c, 6d, 11. Limitation du 6c à 1 OS couvrant la gestion durable et incluant les risques et les problématiques du tourisme au travers d'une approche intégrée.	Même version que celle de la TF de février. Clarification de la PI 6c (risque + tourisme), mieux définie dans le concept de gestion intégrée.
Commentaires ex-ante	Trop large, et la base de discussion est limitée à la section stratégie (section 2 moins développée)	Section 2 mieux développée, réduction des OT de 6 à 4, mais avec l'inclusion d'autres OT dans la description de plusieurs OS (TO5 pour l'OS lié à la PI 6c, TO7 partiellement inclus dans l'SOS lié à la PI 4e)	Meilleure concentration en terme de ciblage des OS du programme (ex : limitation aux bâtiments publics dans la PI 4C). Des efforts doivent encore être faits sur la PI 4e (Limitation aux transports urbains ?) La notion de GIZC disparait de la PI 6c.	Afin d'obtenir des cibles et résultats mesurables, des efforts approfondis sont attendus notamment pour l'axe 2. .

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

Rappel du guideline : P27 point 4

La Commission a besoin des informations suivantes. L'autorité de programmation soumet cette information soit dans un document séparé annexé à l'évaluation ex ante, soit en l'incorporant dans une section spécifique de cette évaluation:

- *un résumé non technique des informations fournies dans le rapport sur les incidences environnementales, comme prévu à l'annexe I, point j), de la directive;*
- *une description des mesures arrêtées concernant le suivi prévu à l'article 9, paragraphe 1, point c), et à l'article 10 (suivi);*
- *des informations concernant les consultations du public et des autorités concernées responsables en matière d'environnement (article 6 de la directive);*
- *Un résumé de la manière dont les considérations environnementales et les avis exprimés ont été pris en considération.*

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'EVALUATION7

Etat de l'environnement dans les territoires couverts par le programme et problèmes existants

Vaste et diversifiée, la zone couverte par le programme MED présente une grande hétérogénéité en termes de caractéristiques naturelles et environnementales. Toutefois, les différentes régions qui la constituent présentent aussi des caractéristiques communes permettant de dégager de grandes tendances en termes d'enjeux environnementaux.

De manière générale, les territoires du programme MED sont des territoires relativement peuplés, particulièrement au niveau du littoral et des grands centres urbains, au détriment d'une zone rurale souvent sous-peuplée.

D'un point de vue économique, le tourisme est un enjeu majeur pour l'espace MED, du fait du patrimoine naturel et culturel exceptionnel qui le caractérise. Les secteurs agricole et de la pêche sont également très dynamiques. A ces deux secteurs vient s'ajouter un tissu industriel dense au niveau des côtes du littoral et des grandes plaines fluviales. Les différentes activités liées à ces secteurs, combinées à une démographie importante, créent des pressions sur les ressources environnementales (eau, air, sol, biodiversité) de la zone, en termes de demandes ; ces pressions ont un impact sur leurs qualités (pollutions), mais sont également sources de risques (pénuries et sécheresse, érosion, incendies). Ces effets sont par ailleurs aggravés par les changements climatiques auxquels sont soumis les territoires (augmentation des températures moyennes et diminution du niveau des précipitations).

D'un point de vue énergétique, la consommation, même si elle reste dans la moyenne européenne, reste élevée et les énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz) dominent l'approvisionnement énergétique dans les pays de l'espace MED ; le passage au mix-énergétique et à la production d'énergies renouvelables restent en dessous des objectifs affichés par les différentes stratégies du développement durable.

Pollution de l'air : entre 1990 et 2009, l**es émissions de gaz à effet de serre** en provenance des combustibles fossiles continuent à augmenter dans la plupart des pays méditerranéens, malgré un ralentissement ces 10 dernières années. La présence d'industries polluantes, le recours en constante augmentation au transport terrestre (véhicule individuel surtout) mais également le transport maritime sont les principales causes de cette évolution.

Qualité des sols : au sein des territoires de l'espace MED, ce sont les **sols côtiers** dont la qualité est particulièrement menacée. La stabilité du littoral est notamment affectée par l'augmentation de structures artificielles, tant à l'intérieur du bassin versant que le long du littoral. Le littoral est par ailleurs menacé par des **phénomènes d'érosion**, partiellement contrôlés par la construction de digues. De manière plus générale, les sols des territoires de l'espace MED font l'objet d'une occupation intensive et non durable (surexploitation de sols de bonne qualité dans un environnement aride notamment).

Qualité de l'eau : Globalement, l'évolution des demandes en eau est préoccupante en Méditerranée au regard des ressources souvent rares. La part de l'eau agricole dans la demande totale en eau reste importante; le tourisme estival reste également une pression considérable sur le littoral. Le

[7] Extrait du résumé non technique.

recours à un système d'assainissement n'est pas systématique dans les grandes villes de l'espace MED, ce qui aggrave la pollution tellurique au niveau des littoraux. De même, les matières organiques présentes dans les eaux côtières et du large proviennent principalement des eaux usées urbaines, domestiques et industrielles, rejetées dans la mer, soit directement par des sources ponctuelles, soit par l'intermédiaire des fleuves. La qualité des eaux marines est également affectée par le transport maritime (tourisme, fret), voire par des pollutions ponctuelles (dégazage d'hydrocarbures).

Biodiversité: si le climat méditerranéen permet la présence d'une biodiversité très riche, tant sur terre que dans les eaux, les diverses pressions exercées par les activités humaines restent une menace pour de nombreuses espèces. Au niveau marin, c'est particulièrement le cas avec la faune de poissons, très diverse, mais dont les stocks sont généralement en déclin ; sur les 900 espèces connues de poissons, environ 100 sont exploitées à des fins commerciales. Le climat globalement sec de la zone MED, aggravé par les évolutions climatiques de ces dernières années, est également une menace pour la biodiversité, notamment au niveau des risques d'incendies qui pèsent sur les forêts méditerranéennes. La zone MED regroupe en effet les territoires européens les plus affectés par ce risque.

Evaluation des impacts potentiels du programme MED sur l'environnement

Cette analyse présente les effets notables probables du programme sur l'environnement. Elle intègre une marge d'incertitude élevée, puisque seuls sont définis les principes et types des actions et/ou projets que le programme soutiendra.
La réalisation du plan d'actions, la nature et l'envergure des projets effectivement réalisés ne sont pas connus. Il s'agit donc bien d'une estimation d'incidences potentielles, non quantifiables. La réalisation de ces risques dépendra des orientations prises par les projets, mais aussi de facteurs évidemment extérieurs au programme.

Il s'agit donc bien de mener une évaluation qualitative et stratégique des impacts potentiels du programme et de souligner les points de vigilance.

L'analyse des impacts sur l'environnement s'appuie sur une **grille synoptique de questionnement**, qui peut révéler, action par action, des effets tant positifs que négatifs pour l'environnement.

Le 24 octobre 2013, le Parlement européen et le Conseil de l'Union Européenne ont adopté un programme d'action général de l'Union, dans le domaine de l'environnement, couvrant la période allant jusqu'au 31 décembre 2020, dénommé «Septième programme d'action pour l'environnement». Ce plan décline une liste d'objectifs prioritaires[8]. L'évaluation des impacts sur l'environnement, et donc la grille de questionnement qui en est l'outil, sont construites en prenant cette trame d'objectifs comme structure logique.

La liste de questions[9] n'est pas exhaustive. Bien des sujets constitutifs de l'environnement ne sont pas abordés : par exemple pas d'interrogations sur la gestion des substances dangereuses, ou sur la gestion des prédateurs. En revanche, les principales dimensions de l'environnement y sont toutes abordées : biodiversité, eau, air, sol, climat, ainsi que des problématiques relatives au cadre de vie et au bien-être humain. Enfin et surtout, la liste balaie bien les thèmes identifiés dans le diagnostic du Programme comme étant les principaux défis de l'Espace MED, au regard du développement durable.

[8] Listés dans le rapport complet

[9] Présentée en annexe 1

Les réponses à ces questions permettent de qualifier les incidences probables des actions par leur nature.

De plus, cette appréciation est pondérée par des estimations relatives à chaque incidence[10] :
Avec quelle probabilité cette incidence se réaliserait-t-elle ?
Si elle se réalisait, cette incidence se noterait-elle fréquemment et/ou en de nombreux endroits ? (fréquence dans le temps et/ou dans l'espace)
Si elle se réalisait, cette incidence durerait-elle sur du long ou du court terme ?
Si elle se réalisait, cette incidence serait-elle ou non réversible ?
Si elle se réalisait, cette incidence pourrait-elle avoir un impact transfrontalier ? (les frontières considérées ici étant celles de la zone de Programme MED)

Les grilles d'analyse ainsi que leurs commentaires détaillés sont disponibles dans le rapport complet et ses annexes.

ANALYSE DES IMPACTS : SYNTHÈSE

Le tableau ci-dessous recense les incidences potentielles telles qu'elles ont été évaluées[11]. Ce décompte de la nature des incidences n'est pas mathématiquement pondéré par les autres éléments d'appréciation.

Axes et priorités d'action		Incidence positive	Incidence négative	Incidence neutre	Incidence contrastée	Absence de notation
Axe 1	« Innovation »	10	2	5	9	0
Axe 2	« Meilleure gestion de l'énergie dans les bâtiments publics »	4	0	20	2	0
	« Part d'énergie renouvelable dans la production primaire»	9	5	7	5	0
	« Transports à bas coûts carbone»	7	0	14	5	0
Axe 3	« Politique de développement durable sur les côtes et le littoral»	13	0	9	1	3
	« Biodiversité et écosystèmes naturels»	12	0	14	0	0
Sous-total (l'axe 4)		**55**	**7**	**69**	**22**	**3**
Axe 4	« Gouvernance MED»	2	0	0	0	24
Total		**57**	**7**	**69**	**22**	**27**

[10] L'échelle de notation qualitative est disponible en annexe 2.

[11] Cf tableaux détaillés en annexe du rapport complet

L'analyse de ce tableau indique que :

- Peu de mesures sont jugées complètement négatives, en termes d'impact sur l'environnement.
- Notations « incidences contrastées » : on constate qu'elles concernent particulièrement l'objectif spécifique relatif à l'innovation, puis, dans une moindre mesure, les OS relatifs aux stratégies de mix énergétique et aux transports à bas coûts carbone.
- Pour les mesures des axes 2 et 3, la proportion d'impacts « neutres » est plutôt élevée : les actions visent donc des domaines d'intervention ciblés.
- La rédaction de l'Objectif Thématique 11 (axe 4) est particulièrement ouverte. Cette absence de ciblage (environnemental) ne permet pas l'évaluation a priori des incidences.

De plus, l'analyse des incidences „probables" et „très probables" met en exergue les éléments suivants :

- Il n'y a pas d'incidence négative très probable.
- Une seule incidence « contrastée » est considérée comme très probable.
- Il n'y a pas de thématique sur laquelle se cumuleraient uniquement des incidences négatives. En revanche, il y a une thématique pour laquelle les incidences « contrastées » ne sont pas contrebalancées par des mesures à incidence positive : il s'agit de la production de déchets.
- Les thématiques sur lesquelles se cumulent plusieurs incidences positives (probables et très probables) sont les suivantes :
  - Prélèvements sur la ressource en eau
  - Qualité des eaux continentales
  - Efficacité énergétique des modes de vie domestiques (incluant les bâtiments)
  - Accroissement de la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie primaire
  - Efficacité énergétique du secteur productif
  - Durabilité de l'urbanisme.

SYNTHÈSE PAR AXE D'INTERVENTION

Axe 1 : promouvoir les capacités d'innovation des régions MED pour une croissance intelligente et durable

L'axe 1 vise un large éventail de champs d'intervention « bleus » et « verts ».

Les impacts potentiels sur l'environnement seront largement **indirects** (*impact des activités développées grâce au soutien de l'innovation*) et auront vraisemblablement lieu avec un temps de décalage.

Les incidences potentielles sont jugées majoritairement positives ou mitigées, avec plusieurs **points de vigilance** :

-Sur le développement de certaines activités relevant de la Croissance Bleue, qui pourraient avoir des incidences négatives sur l'environnement, par exemple les activités de croisière (y compris la mise en place de ports d'attache), mais aussi la mise en œuvre et l'exploitation d'infrastructures de production d'énergie ou encore le développement d'activités de pêche et d'aquaculture. D'autres activités qui relèvent de la Croissance Bleue n'ont pas été prises en compte dans notre évaluation[12] mais leur développement pourrait aussi générer des impacts environnementaux négatifs (par exemple : chantier naval, transport maritime courte distance).

[12] Se reporter au rapport complet, pages 51 et 52

-Sur le développement des technologies de l'information et de la communication, dont les déchets (informatiques) sont complexes à traiter
-Sur le développement de l'énergie biomasse, qui a déjà soulevé une réflexion sur l'occupation de l'espace et l'usage de terres à des usages non agricoles (et engendré d'ailleurs des recherches sur des biocarburants de 2ème voire 3ème génération).

Axe 2 : favoriser les stratégies bas carbone et l'efficacité énergétique dans les territoires MED : villes, îles et espaces isolés

L'axe 2 combine d'une part des actions portant sur la moindre demande sociétale en énergie (efficacité énergétique des bâtiments et transports durables à faible émission de carbone), et d'autre part des actions portant sur le développement d'une offre énergétique renouvelable. L'axe 2 est donc cohérent et plutôt bien ciblé.

Les **points de vigilance** sont les suivants :
-Les modes de production d'énergie renouvelables ne sont pas tous équivalents, au point de vue de l'impact sur l'environnement. Quelles que soient les sources d'énergie étudiées et développées, la mise en place d'infrastructure(s) de production d'énergie sera impactante, même à une échelle très locale (pendant les chantiers de construction puis en phase d'exploitation).
Les incidences négatives potentielles doivent donc être prises en compte, en particulier lors de la sélection des projets ainsi que des études d'incidence préalables au déploiement d'activités pilotes de démonstration.
-L'interconnexion des transports et l'optimisation des réseaux existants constituent un levier très positif. Le développement de la desserte maritime, s'il ne peut être évité, doit cependant être analysé plus avant, car ses incidences environnementales peuvent être très négatives.

Axe 3 : protéger et promouvoir les ressources naturelles et culturelles de la Méditerranée

L'axe 3 englobe des actions visant à protéger le patrimoine naturel de l'espace MED, et à développer des stratégies de développement qui intègreraient les pressions humaines (dont le tourisme) mais aussi les aléas naturels. Les incidences potentielles sont jugées positives.

Axe4 : une mer Méditerranée partagée

Dans la plupart des priorités d'investissement, l'incidence du programme est positive pour la consolidation de la base de connaissance et de données, afin d'étayer les politiques environnementales de l'espace MED. De même, le programme plaide efficacement pour l'intégration et la cohérence de la dimension environnementale dans la construction des politiques. L'Objectif Spécifique 4 (« **Soutenir le processus de renforcement et de développement de cadres multilatéraux de coordination en Méditerranée pour apporter des réponses conjointes aux défis communs** ») présente donc à cet égard une incidence très positive. Cependant l'incidence n'a pas pu être jugée sur les critères autres que transversaux, du fait de la rédaction très ouverte de l'OS.

Un ciblage des actions plus étroit permettrait une évaluation plus approfondie.

PROPOSITION DE MESURES CORRECTRICES ATTENANTES AUX IMPACTS NÉGATIFS POTENTIELS

Mesures transversales :

La section 8 du programme (« principes horizontaux ») souligne la place des critères de développement durable dans la **sélection des projets**.

Cependant, dans la rédaction des « principes directeurs pour la sélection des opérations », attenants à chaque axe prioritaire, les critères de qualité devraient préciser la notion de « conséquences à moyen et long terme » et y inclure les **effets directs et indirects sur l'environnement**.

De plus, le chapitre dédié dans les formulaires de candidature des projets constitue un outil intéressant pour **l'évaluation environnementale préalable des projets**.
Le programme indique qu'« une attention particulière (sera) accordée aux propositions de projets proposant des indicateurs de résultats clairs et mesurables sur les questions environnementales (le cas échéant selon les objectifs du projet) ». Les porteurs de projets pourraient présenter un **cadre logique, dans le cadre des candidatures**.

Exemple d'une structure–type de matrice « cadre logique » (source : EuropeAid[13])

Description du projet	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
Objectifs globaux – contribution du projet aux objectifs (impact) d'une politique ou d'un programme	Comment les OG vont-ils être mesurés en matière de quantité, qualité et délai?	Comment l'information va-t-elle être collectée, quand et par qui?	
Objectif spécifique – avantages directs destinés au(x) groupe(s) cible(s)	Comment l'OS va-t-il être mesuré en matière de quantité, qualité et délai?	Idem	Si l'objectif spécifique est atteint, quelles hypothèses doivent être confirmées pour atteindre l'OG?
Résultats – produits ou services tangibles apportés par le projet	Comment les résultats vont-ils être mesurés en matière de quantité, qualité et délai?	Idem	Si les résultats sont obtenus, quelles hypothèses doivent être confirmées pour atteindre l'objectif spécifique?
Activités – tâches à réaliser pour obtenir les résultats souhaités			Si les activités ont été effectuées, quelles hypothèses doivent être confirmées pour obtenir les résultats?

Ce cadre logique devra identifier, par projet, **ses objectifs environnementaux (globaux et spécifiques)**.
Dans l'analyse menée par les porteurs de projets, le programme pourra ainsi imposer qu'apparaissent les aspects suivants (qui sont énoncés dans la section 8) :

- Contribution à l'efficacité de l'utilisation des ressources (ex. efficacité énergétique, utilisation d'énergie renouvelable, réduction des gaz à effet de serre, approvisionnement efficace en eau, traitement des déchets et des eaux usées, réutilisation de l'eau, gestion des déchets et recyclage, etc.)
- Contribution au développement d'infrastructures vertes
- Contribution à un développement urbain et régional intégré
- Contribution à une meilleure sensibilisation pour l'adaptation au changement climatique et à la prévention des risques

[13] Commission Européenne (2004). Méthodes de l'Aide – Lignes directrices. Gestion du cycle de projet.

- Promotion des possibilités d'emploi, de l'éducation, de la formation et soutien aux services dans un contexte de protection de l'environnement et de développement durable.

Le programme pourrait aussi imposer que les candidatures intègrent des **indicateur(s) d'impact environnemental**, qui seront définis au regard des objectifs environnementaux, et qui seraient donc communs à tous les projets.

Par ailleurs, **lors du déploiement d'activités pilotes de démonstration**, le projet devra présenter une **étude d'incidence environnementale** (préalable). Cette étude d'incidence devra permettre, entre autres, de juger de la localisation du site pilote par rapport aux zones de protection classées au titre de réglementations environnementales.

Pour les Zones Natura 2000 :

La Directive « Habitats » décrit les mesures d'évaluation d'incidence à prendre lorsqu'un site est susceptible d'être affecté.

Article 6

(…)

3. Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site. Compte tenu des conclusions de l'évaluation des incidences sur le site et sous réserve des dispositions du paragraphe 4, les autorités nationales compétentes ne marquent leur accord sur ce plan ou projet qu'après s'être assurées qu'il ne portera pas atteinte à l'intégrité du site concerné et après avoir pris, le cas échéant, l'avis du public.

4. Si, en dépit de conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site et en l'absence de solutions alternatives, un plan ou projet doit néanmoins être réalisé pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, l'État membre prend toute mesure compensatoire nécessaire pour assurer que la cohérence globale de Nature 2000 est protégée. L'État membre informe la Commission des mesures compensatoires adoptées.

Lorsque le site concerné est un site abritant un type d'habitat naturel et/ou une espèce prioritaires, seules peuvent être évoquées des considérations liées à la santé de l'homme et à la sécurité publique ou à des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ou, après avis de la Commission, à d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur.

Article 7

Les obligations découlant de l'article 6 paragraphes 2, 3 et 4 de la présente directive se substituent aux obligations découlant de l'article 4 paragraphe 4 première phrase de la directive 79/409/CEE en ce qui concerne les zones classées en vertu de l'article 4 paragraphe 1 ou reconnues d'une manière similaire en vertu de l'article 4 paragraphe 2 de ladite directive à partir de la date de mise en application de la présente directive ou de la date de la classification ou de la reconnaissance par un État membre en vertu de la directive 79/409/CEE si cette dernière date est postérieure.

Dans le contexte des évaluations de l'article 6, les sites Natura 2000 sont ceux identifiés comme sites d'importance communautaire selon la directive «habitats» ou classés en zones de protection spéciales selon la directive «oiseaux»[14]. Un document d'interprétation de l'article 6 de la Directive Habitat[15] a été produit par la Commission Européenne. Ce document établit que lorsqu'un projet risque d'avoir des incidences significatives sur un site Natura 2000, il est fort probable qu'une évaluation de l'article 6 et une étude d'impact suivant les directives sur les études d'impact environnemental (85/337/CE, 97/1/CEE, Directive 2003/35/EC et Directive 2009/31/EC) soient aussi requises[16].

[14] Commission Européenne, DG Environnement (Novembre 2001) Evaluation des plans et projets ayant des incidences significatives sur des sites Natura 2000. Guide de conseils méthodologiques de l'article 6, paragraphes 3 et 4, de la Directive « habitats » 92/13/CEE

[15] « Gérer les sites Natura 2000 : les dispositions de l'article 6 de la Directive « habitats » 92/43/CEE »

[16] Commission Européenne, DG Environnement (Novembre 2001) Evaluation des plans et projets ayant des incidences significatives sur des sites Natura 2000. Guide de conseils méthodologiques de l'article 6, paragraphes 3 et 4, de la Directive « habitats » 92/13/CEE

De plus, dans le cas de recours à des **marchés publics** (en particulier de **travaux**), les maîtres d'ouvrage devront utiliser les outils que proposent les codes des marchés publics nationaux pour sélectionner les offres qui minimiseront les impacts environnementaux des chantiers : plans de déplacements, pollution sonore et olfactive, prévention et gestion des déchets, gestion des effluents, en particulier.

Objectif « accroître l'activité transnationale des clusters et réseaux innovants des secteurs clés de l'espace MED »

Renforcer l' « éco-ciblage » des projets relatifs à l'innovation. L'innovation relative à la croissance bleue pourrait être explicitement dirigée vers des projets visant le développement de solutions éco-responsables (éco-gestion, éco-conception, diminution de l'empreinte carbone, durabilité des processus de production et d'exploitation, etc…). Il s'agit bien d'éco-conditionner l'objet de l'innovation et pas seulement le projet de coopération en lui-même.

La notion d'éco-innovation pourrait donc apparaître explicitement dans le détail de l'objectif spécifique ainsi que dans la rédaction des résultats attendus.

Objectif « accroître la part des sources locales d'énergie renouvelables dans les plans et stratégies de mix énergétique des territoires MED spécifiques » :

Les points de vigilance décrits au chapitre précédent soulignent les impacts négatifs potentiels du développement d'infrastructures de production d'énergie, sur de multiples dimensions de l'environnement[17]. Les mesures préventives décrites plus haut (*mesures transversales*) s'appliquent donc tout particulièrement à ce domaine d'intervention.

De plus, dans la description des « types et exemples d'actions et contribution attendues », **l'analyse de l'impact environnemental** du mix énergétique devrait être plus explicitement intégrée aux **études stratégiques** (modèles, plans…) et **de faisabilité**.

Par ailleurs, les études sur l'utilisation de la **biomasse** sylvicole et agricole devront inclure une comparaison entre les différentes « générations » de solution (ex : bois bûche vs plaquette).

Enfin, en complément des études relatives à la production d'énergie, une attention pourra être portée aux **modes de transport et de distribution de l'énergie** (par exemple : réseaux enterrés ou non, intégration des réseaux sous-marins).

Objectif « accroître la capacité d'utilisation des systèmes de transports à faibles émission de carbone existants ainsi que les connexions multimodales entre ces systèmes » :

Les points de vigilance décrits au chapitre précédent soulignent les impacts négatifs potentiels du développement de la desserte maritime en particulier au regard de la qualité des eaux marines, des habitats et de la pollution atmosphérique.

En ce qui concerne les transports maritime, le développement de l'accessibilité sur les sites périphériques et urbains touristiques pourrait être plus explicitement conditionné par le déploiement concomitant de solutions de « green-shipping » (mesures directes, comme l'usage de nouvelles technologies, ou indirectes, comme le développement de nouveaux modes de management de la charge ou de l'énergie). Le développement du transport maritime pourrait aussi être soutenu dans les seuls cas, comme les îles, où la solution est beaucoup moins contournable que sur le continent.

Par ailleurs, en ville, l'optimisation des transports est majeure pour aller dans le sens d'un urbanisme durable. Il faut cependant être vigilant sur l'appréciation du temps de changement de comportements des individus. La période de transition et d'adaptation à un nouveau plan de

[17] Se reporter aux grilles détaillées, en annexe du rapport complet

circulation ou à une nouvelle division de l'espace doit être intégrée dans les diagnostics, notamment en termes d'impact sur les émissions de gaz à effet de serre (embouteillages, …).

Autres objectifs (*Accroître les capacités de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics à l'échelle transnationale, Favoriser les politiques de développement durable pour une valorisation plus efficace des ressources naturelles et du patrimoine culturel dans les espaces côtiers et espaces maritimes adjacents, Maintenir la biodiversité et les écosystèmes naturels par un renforcement de la gestion et de la mise en réseau des espaces protégés, Soutenir le processus de renforcement et de développement de cadres multilatéraux de coordination en Méditerranée pour apporter des réponses conjointes aux défis communs*) : pas de proposition de mesures correctives dédiées.

Le présent rapport ne présente pas de solutions alternatives, car des mesures d'atténuation ont été proposées pour les principaux impacts négatifs potentiels qui ont été mis en exergue dans l'analyse détaillée.

UNE DESCRIPTION DES MESURES ARRÊTÉES CONCERNANT LE SUIVI

Selon le guideline de la Commission Européenne, le dispositif de suivi présente les modalités suivantes (liste non exhaustive) [18] *:*

- *Le suivi concerne en principe* ***les incidences environnementales prises en compte dans ce rapport****. Il pourra cependant se concentrer sur certaines de ces incidences ou intégrer d'autres aspects inaperçus.*
- *Il est utile d'identifier et de sélectionner les données environnementales qui sont nécessaires au suivi des incidences importantes pour l'environnement. Les incidences sur l'environnement peuvent aussi être suivies indirectement à travers leurs causes. Des* ***indicateurs*** *ou un* ***ensemble de questions*** *pourront fournir un cadre permettant d'identifier les informations pertinentes pour l'environnement. Ils permettront également de condenser les données environnementales en informations compréhensibles.*
- *Des sources d'information sur l'environnement sont disponibles au niveau des projets. Les informations sur l'environnement concernant le projet portent sur les facteurs de pression et les impacts environnementaux.*
  Les systèmes de surveillance générale de l'environnement fournissent les données qui dépistent les changements environnementaux. Ces données permettent de vérifier si les cibles et les objectifs environnementaux ont été atteints mais elles ne permettent guère d'attribuer les changements à la mise en œuvre du programme.
- *Le suivi peut être intégré dans le* ***système de planification****. Un suivi efficace suppose la désignation de l'autorité ou des autorités responsables et la détermination du moment et de la fréquence des mesures de suivi. Les modalités de suivi devront également inclure* ***l'évaluation des informations*** *sur l'environnement.*
- *Il peut être utile de déterminer les critères qui amènent à envisager une* ***action correctrice****. Une action correctrice peut être engagée au niveau de la planification et de la mise en œuvre.*

Quelle que soit la rythmicité des mesures de suivi, une **revue de mi-parcours** sera utile pour statuer sur la pertinence et l'efficacité du système de suivi.

Le système de suivi permettra d'alimenter la réflexion générale sur l'efficience du programme et **d'anticiper son évaluation ex-post** en la préparant tout au long du projet. Ceci en facilitera l'exécution la plus rapide possible, et par voie de conséquence la rédaction du programme suivant (éventuel), 2021-2028.

Les tableaux ci-dessous proposent un panel **d'indicateurs d'impact**. Ces indicateurs correspondent aux thématiques environnementales pour lesquelles des incidences négatives (- ou -/o) ont évaluées avec une certaine probabilité (P) :

[18] Mise en œuvre de la Directive 2001/42 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement

Thématique	Pollution sonore et olfactive
Type d'indicateur	suivi de l'impact environnemental
Indicateur	**Cartographie des sources de bruit**
Définition	Cartographie stratégique du bruit, établie conformément à la Directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil, du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement
Source	Etats-membres et/ou agglomérations de plus de 100 000 habitants
Commentaire	Une carte de bruit stratégique permet une évaluation globale de l'exposition au bruit dans une zone soumise à différentes sources de bruit ainsi que l'établissement de prévisions générales pour cette zone. Cette cartographie permettrait d'évaluer **l'évolution du nombre de zones où les niveaux sonores dépassent les seuils réglementaires**, sans puis avec la mise en oeuvre d'un projet financé par le PO.

Thématique	Pollution sonore et olfactive
Type d'indicateur	suivi de l'impact environnemental
Indicateur	Nombre de plaintes pour nuisances sonores ou olfactives
Définition	-
Source	Etats membres et projet
Commentaire	Nombre de plaintes pour nuisances sonores ou olfactives, **avant, pendant et après** la mise en place de nouvelles installations de production d'énergies renouvelables.

Thématique	Consommation de l'espace
Type d'indicateur	suivi de l'impact environnemental
Indicateur	**Superficies d'espaces articialisés / non artificialisés**
Définition	Selon la nomenclature de l'occupation des sols de Corine Land Cover : Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs). *Source :* *http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=17792&page=insee_chiffres/tableau_dd/fiche_art.htm*
Source	Projet
Commentaire	Estimation des surfaces artificialisées dans le cadre des projets : analyse avec et sans le projet

Thématique	Erosion des sols
Type d'indicateur	suivi de l'impact environnemental
Indicateur	**Superficies d'espaces imperméabilisés**
Définition	L'imperméabilisation des sols désigne le recouvrement permanent d'un terrain et de son sol par un matériau artificiel impêrméable, notamment lors de la construction de bâtiments et de routes.
Source	Projet
Commentaire	Estimation de l'imperméabilisation : suivi avant et après la mise en œuvre des projets

Thématique	Déchets
Type d'indicateur	suivi de l'impact environnemental
Indicateurs	**Tonnages de déchets ménagers (et assimilés) par habitant** **Tonnages de déchets industriels** **Tonnages de déchets dangereux**
Définition	Par an et par commune = mesure des tonnages collectés.
Source	Collectivités responsables de la collecte de déchets ménagers. Projets.
Commentaire	Mesurer en tonne les quantités de déchets, afin d'en mesurer l'évolution et la géolocalisation.

Thématique	Déchets
Type d'indicateur	suivi de l'impact environnemental
Indicateurs	Part des chantiers engagés dans le cadre d'un projet financé par le PO intégrant une préoccupation environnementale relative à la gestion des déchets
Définition	-
Source	Projets.
Commentaire	-

Consultation des autorités dans les Etats Membres

L'on décompte 7 réponses complètes, 23 incomplètes pour un total de 30 participations.
Certaines questions n'ont pas appelé de commentaires.

Après analyse de toutes les interventions, nous avons classé les commentaires en 3 catégories :
A : Ceux qui ont fait l'objet d'un complément ou rajout dans le rapport d'évaluation.
B : Ceux qui bien que pertinents ne sont pas intégrables dans l'évaluation environnementales mais renvoient aux choix réalisés par le PC.
C : Ceux qui n'appellent pas à complément parce que le sujet est déjà pris en compte dans l'évaluation.

SECTION 1 : Evaluation stratégique environnementale et description de l'état initial de l'environnement

1/ Avez-vous un commentaire (objection, complément) portant sur les forces motrices de l'espace MED - (chapitre 5 du rapport)	
thématique : [Principales activités économiques]	
Except tourism, agriculture and fisheries we consider other drivers like education	**C**
Except tourism, agriculture and fisheries we consider other drivers like aquaculture, recreational activities and maritime activities	**C**
thématique : [Patrimoine remarquable]	
Except landscape it is important to consider the protected areas and their ecosystems	**A**
[Autres commentaires]	
***Remarque valable pour toute la partie 5**. L'état initial gagnerait à être davantage conclusif, à hiérarchiser les enjeux/constats et à faire un lien avec les résultats des précédents programmes européens.*	**B**

2/ Avez-vous un commentaire (objection, complément) portant sur les pressions exercées sur l'espace MED - (chapitre 5 du rapport)

thématique : [Occupation et artificialisation du sol]	
This pressure may focus not only on urbanisation but also on open coastal areas	**C**
This pressure may focus also on open coastal areas	

thématique : [Pression sur la forêt]	
This pressure is focusing only on forests instead on biodiversity which is broader	**A**

3/ Avez-vous un commentaire (objection, complément) portant sur la description des caractéristiques de l'environnement de l'espace MED (chapitre 5 du rapport) -

thématique : [Biodiversité]	
This may include coastal and marine ecosystems	**C**
This characteristic may include as well the coastal ecosystems	

[Autres commentaires]	
Add climate change and energy	**C**
Another characteristic of the environment that is important is climate	

SECTION 2 : Les impacts sur l'environnement identifiés dans le rapport

1/ Priorité d'Investissement 1b, objectif spécifique: "Accroître l'activité transnationale des clusters et réseaux innovants des secteurs clés de l'espace MED"

[Effets notables probables]	
Effects from blue biotechnology have not been assessed	**A**

[Mesures correctives]	
No corrective measures have been identified	**C**

[Autres commentaires]	
Remarques applicables à toute la partie 6 : Les axes retenus dans le PO mériteraient d'être justifiés, notamment au regard du diagnostic mais également des plans précédents. Les méthodes de notations au sein des grilles d'analyses croisées nécessiteraient d'être explicitées, ainsi que le lien avec les questionnement retenus. Les conclusions relatives aux résultats obtenus sont très généralistes et le rapport gagnerait à les illustrer par des réponses plus concrètes.	A: concernant la demande d'explicitation des grilles d'analyse croisée B : concernant le choix des axes C : concernant la demande de réponses plus concrètes
The activities at mature stage (p.50) may be include in the MED Programme	**C**

3/ Priorité d'Investissement 4e, objectif spécifique: "Accroître la part des sources locales d'énergies renouvelables dans les plans et stratégies de mix énergétique des territoires MED "

[Mesures correctives]	
No corrective measures have been identified	**C**

4/ Priorité d'Investissement 4e, objectif spécifique: "Accroître la capacité d'utilisation des systèmes de transports à faible émission de carbone existants ainsi que des connexions multimodales entre ces systèmes"

[Effets notables probables]	
The impacts of access to low carbon maritime public transport are not well defined	A : le chapitre relatif aux transports maritime a été enrichi. L'absence de données relatives en particulier aux transports maritimes publics n'a malheureusement pas permis de compléter l'évaluation.

8/ Mise en œuvre : avez-vous un commentaire sur les impacts environnementaux potentiels de la stratégie de mise en œuvre décrite dans le PO dans sa version actuelle -	
Aucun indicateur n'est proposé à ce stade alors qu'ils devraient être définis au sein de l'évaluation environnementale	**A**

9/ Articulation (entre MED et les autres fonds ou instruments nationaux/européens) : pensez vous que la stratégie de coordination décrite dans le PO dans sa version actuelle prend suffisamment en compte les autres fonds et instruments nationaux/européens existant sur l'environnement -	
L'évaluation environnementale ne décrit pas le lien du PO MED avec les autres instruments européens. La partie 3 laisse entendre que la mise en œuvre du programme veillera à cette articulation. L'articulation devrait cependant être traitée en amont.	**A**

Consultation du Public

L'on décompte 78 réponses complètes, 267 incomplètes pour un total de 345 participations.
Il est notable que des établissements publics ont pris part à la consultation.

Après analyse de toutes les interventions, nous avons classé les commentaires en 3 catégories :
A : Ceux qui ont fait l'objet d'un complément ou rajout dans le rapport d'évaluation.
B : Ceux qui bien que pertinents ne sont pas intégrables dans l'évaluation environnementales mais renvoient aux choix réalisés par le PC.
C : Ceux qui n'appellent pas à complément parce que le sujet est déjà pris en compte dans l'évaluation.

1/ Avez-vous un commentaire (objection, complément) portant sur la description de l'état initial de l'environnement- (chapitre 5 du rapport)	
[Biodiversité et ressources naturelles]	
Marine Biodiversity is weakly evaluated but presents major consequences for the economic sector	**C**
[Risques]	
Are limited. Earthquakes-Tsunami are not included even id it is the most crusila risk in MED region	**A**
Drough risks are insufficiently explored/presented	**A**
[Autre commentaire portant sur la description de l'état initial]	
Natural HAZASRS are very important issue in MED area and is missing	**A**
The data provided as the basis for discussion is in sme cases severely outdates as it referes to 2004 publications. This may	Les données visées n'ont pas été identifiées dans l'ESE.
For coherence with other territorial cohesion related policy documents, the terminology "territorial capital" could be introduced. Essentially this identifies the existing rich heritage - environmental, cultural, etc.	**B**

2/ Avez-vous un commentaire (objection, complément) portant sur l'analyse des effets notables probables de la mise en œuvre du programme MED sur l'environnement- (chapitre 6)	
[Accroître l'activité transnationale des clusters et réseaux innovants des secteurs clés de l'espace MED]	
define the sectors	**B**
[Accroître la part des sources locales d'énergies renouvelables dans les plans et stratégies de mix énergétique des	
Il conviendrait de comparer les incidences de la production renouvelable avec les incidences de production conventionnelle.	**B**

3/ Avez-vous un commentaire portant sur la description des mesures envisagées pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible, compenser toute incidence négative notable de la mise en œuvre du Programme MED sur l'environnement- (chapitre 7 du rapport)	
[Accroître les capacités de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics à l'échelle transnationale]	
Etant donné qu'aucune incidence négative n'est identifiée sur ces activités, pourquoi demander des études d'incidences environnementales préalables aux opérations pilotes ? Celles-ci sont inutiles.	**B**
[Accroître la part des sources locales d'énergies renouvelables dans les plans et stratégies de mix énergétique des territoires MED]	
Les études d'incidences environnementales sont réglementaires et obligatoires pour les projets de production d'énergie renouvelables, lorsqu'elles sont pertinentes. En effet, les différentes technologies ne sont pas équivalentes, et donc, les études préalables ne sont permaentes que dans quelques cas. Par ailleurs, les études d'utilisation de la biomasse sont déjà bien connues en Europe. Il n'est pa sutiles de les renouveler.	**C**
[Préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels par un renforcement de la gestion et de la mise en réseau des espaces protégés]	
Apart from protected areas and Natura 2000 sites, the programme needs also to take in account wider biodiversity objectives and their importance for the landscape.	**B**
We should preserve strictly the obligations undertaken by NATURA and prevent flexible policies and private interests that could even lead to the gradual declassification of such protected areas	Ce commentaire est l'expression d'une opinion. Il ne semble pas nécessaire d'en tenir compte pour amender le rapport ESE.

4/ Avez-vous un autre commentaire portant sur le rapport de l'Evaluation Stratégique Environnementale dans son ensemble -	
It is important to ensure that projects coming forward under particular objectives, mainly T01 and T04 do not prejudice the implementation of other important environmental objectives such as those on biodiversity and eco-systems. The recommendations in the Environmental Report should be taken forward in the revision and implementation of the programme including those on pre-environmental assessment of projects. Subsequent detailed environmental assessments may also be required once the details of individual proposals are available at a later stage.	**C**

PRISE EN CONSIDERATION DES RECOMMANDATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LES DIFFERENTES VERSION DU PC

Recommandations, suggestions **Base = rapport d'évaluation V2 (en date du 12 mars 2014) : version destinée à la consultation, incluant des propositions de mesures correctives**	**Prise en compte dans les versions successives du PC**	**Recommandations finales** ***(pour le PC et/ou la mise en œuvre du programme, les appels à projets etc.)***
Compléter les critères de qualité des projets indiqués parmi les principes directeurs pour la sélection des opérations : - effets directs et indirects sur l'environnement - impacts moyens et long terme	**OUI**, dans la version V4 du 30 avril 2014 -les critères de qualité dans la sélection des projets mentionnent « l'attention portée sur les effets environnementaux à moyen et long terme ». (pages 53 et 62) -« Si nécessaire, des critères complémentaires seront inclus dans les termes de référence des appels à projets, en particulier concernant les questions environnementales » (pages 53, 62, 72, 82, 91 & 98) *Remarque : dans la version V3« bis » du PC en date du 25/03/14, la mention relative à l'attention portée sur les effets environnementaux à moyen et long terme apparaissait aussi aux pages 69, 78, 86 & 93, mais elle a disparu depuis*.	Il est effectivement nécessaire que les critères de jugement de la qualité des projets soient connus de tous les porteurs potentiels et figurent donc explicitement dans les Termes de Référence.
Demander aux porteurs de projets de présenter un cadre logique, dans lequel identifier les objectifs environnementaux des projets	**Non directement intégré**	La demande d'un cadre logique pourrait être introduite dans la méthodologie des appels à projets.
Demander aux candidats d'intégrer des indicateurs d'impact environnementaux	**Non directement intégré**	

Recommandations, suggestions Base = rapport d'évaluation V2 (en date du 12 mars 2014) : version destinée à la consultation, incluant des propositions de mesures correctives	Prise en compte dans les versions successives du PC	Recommandations finales *(pour le PC et/ou la mise en œuvre du programme, les appels à projets etc.)*
Etude d'incidence environnementale préalable aux opérations pilote	**Non directement intégré**: pas de demande systématique d'une étude d'incidence préalable. *Remarque, la mention suivante apparaissait dans la version V3 bis du 25 mars 2014, (page 69) mais a disparu depuis :* *« Dans le cas de projet focalisés sur la promotion des énergies renouvelables, les études stratégiques ou études de faisabilité devront inclure une analyse de l'impact environnemental du développement du mix énergétique. »*	
Marchés publics : mettre en œuvre des outils de notation permettant la sélection d'offres minimisant les impacts des opérations	**Non directement intégré**	La section 8 mentionne l'utilisation de procédures de « marchés publics verts ». (page 141) Cependant, il s'agit bien d'aller au–delà de procédures de marchés dématérialisées et bien de développer des modes de consultation permettant de sélectionner les offres les mieux-distantes en termes de respect de l'environnement.
OS 1 : renforcer l'éco-ciblage des projets relatifs à l'innovation	**OUI** (*dans la V3 « bis » du 25 mars, page 47 et dans la V4 du 30 avril, page 49*) « D'une façon générale, une attention particulière sera accordée à la promotion des éco-innovations ayant pour but de promouvoir les principes du développement durable (utilisation intelligente des ressources, réduction de l'impact environnemental des activités, etc…) »	Il serait décisif pour l'orientation des projets relatifs à l'OS 1 que leur caractère « éco-innovant » apparaisse parmi les critères de sélection, dans les termes de référence.

Recommandations, suggestions **Base = rapport d'évaluation V2 (en date du 12 mars 2014) : version destinée à la consultation, incluant des propositions de mesures correctives**	**Prise en compte dans les versions successives du PC**	**Recommandations finales** ***(pour le PC et/ou la mise en œuvre du programme, les appels à projets etc.)***
OS 2.2 : intégrer explicitement aux études stratégiques l'analyse de l'impact environnemental des mix énergétiques	**Non directement intégré** *Remarque : la mention suivante apparaissait dans la V3 bis du 25 mars, (page 69) mais a disparu dans la V4 du 30 avril : « Dans le cas de projet focalisés sur la promotion des énergies renouvelables, les études stratégiques ou études de faisabilité devront inclure une analyse de l'impact environnemental du développement du mix énergétique. Lorsque pertinent, les projets devront prendre en compte l'impact des modes de transport et des modes de distribution d'énergie »*	
OS 2.2 : veiller aux modes de transports et de distribution de l'énergie		
OS 2.2 : inclure dans les études sur l'utilisation de la biomasse des comparaisons entre les différentes générations de solution	**Non directement intégré** *Remarque : la mention suivante apparaissait dans la V3 bis du 25 mars, (page 69) mais a disparu dans la V4 du 30 avril : « Dans le cas de projets focalisés sur la promotion de la biomasse, les projets devront inclure une comparaison entre différents types de solution (bois, granules, …) »*	Les appels à projet pourront développer le contenu des comparaisons demandées : outre les techniques de production, il serait judicieux que ces études comparatives abordent les problématiques de filières et des circuits approvisionnement, propres à chaque solution étudiée.
OS 2.3 : conditionner le développement du transport maritime au déploiement de solutions de green shipping	**Non directement intégré** *Remarque : la mention suivante apparaissait dans la V3 bis du 25 mars, (page 69) mais a disparu dans la V4 du 30 avril: « Dans le cas de projets focalisés sur les transports, les candidats devront veiller à l'impact potentiel du développement des infrastructures, de nouveaux types de transports ou à l'accroissement des flux sur l'environnement (impact sur la qualité de l'eau, sur les sols, sur les habitats naturels et la pollution de l'air…) »*	Il est indiqué en page 67 du PC que «le programme soutiendra **des mesures liées à la mise en place des politiques de transport** et aux innovations procédurales, technologiques et organisationnelles.» : dans le cas du transport maritime, les appels à projets pourraient associer systématiquement le déploiement de telles innovations, et les éco-orienter explicitement.

Recommandations, suggestions Base = rapport d'évaluation V2 (en date du 12 mars 2014) : version destinée à la consultation, incluant des propositions de mesures correctives	Prise en compte dans les versions successives du PC	Recommandations finales *(pour le PC et/ou la mise en œuvre du programme, les appels à projets etc.)*
OS 2.3 : cibler les îles pour le développement du transport maritime	**Non directement intégré**	
OS 2.3 : attirer l'attention dans les études de multi modalités sur les périodes de transition	**Non directement intégré**	

PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS EX ANTE

Au terme de ces travaux, ce chapitre a pour objectif de répondre aux exigences du guideline pour les évaluations ex ante en mesurant le degré de prise en compte des recommandations et suggestions faites par l'évaluateur au cours des différentes versions du PC.

A ce stade d'élaboration le projet de PC répond à la presque totalité des remarques qui ont été produites depuis le début de cette évaluation.
L'équipe d'évaluation a intégré la complexité des choix à réaliser par le partenariat du programme et les limites de l'exercice. La contrainte de concentration par exemple qui impose des choix plus ciblés que dans les programmes précédents. Ces choix plus ciblés exigent de facto plus de précisions.
Toutes les précisions n'ayant pas toujours de développement suffisant dans le programme, nous suggérons dans la colonne de droite du tableau suivant des « recommandations finales » qui pourront être reprise dans les phases ultérieures de mise en œuvre et d'évaluation du programme d'ici 2020.

Recommandations, suggestions Ex Ante (V1, V2 et finale)	Prise en compte dans les versions successives du PC	Commentaires	Recommandations finales *(pour le PC et/ou la mise en œuvre du programme, les appels à projets etc.)*
La stratégie du programme et les choix de priorités intègrent fortement les exigences de **concentration** des programmes 2014-2020 et les orientations de la **stratégie 2020**. Concernant la justification des choix, des éléments comme le diagnostic et l'AFOM du programme paraissent pour partie insuffisants. Pour la mise en œuvre du programme, d'autres données devraient être utilisées, en particulier celles disponibles issues des programmes qui concernent la Méditerranée (PAM plan d'action méditerranée incl. Plan Bleu etc.)	La dernière version du PC souligne la nécessité d'élargir la base documentaire sur laquelle le programme doit s'appuyer (croissance verte et bleue) pour la mise en œuvre (section 3)	La concentration du programme vers des objectifs spécifiques est une exigence de la programmation CTE 2014-2020. C'est aussi un choix du partenariat. Le calendrier d'élaboration du programme n'a pas permis ce ciblage du diagnostic	La mise en œuvre devra nécessairement remédier à ce décalage : • Pour remplir les conditionnalités par rapport aux indicateurs. • Un rapprochement entre MED et les programmes couvrant le méditerrané (par exemple Plan Bleu et PAM) est nécessaire pour répondre aux objectifs stratégiques du programme, particulièrement pour une stratégie macro-régionale. Un dispositif permanent de partenariat avec ces programmes pourraient être organisé pour à minima renseigner une base de données commune.

Recommandations, suggestions Ex Ante (draft V1, V2 et finale)	Prise en compte dans les versions successives du PC	Commentaires	Recommandations finales *(pour le PC et/ou la mise en œuvre du programme, les appels à projets etc.)*
Les **lignes de partage** et les complémentarités entre MED et les autres programmes sont difficile à établir, particulièrement avec les politiques régionales, vue l'étendue du programme. Cet élément est important pour les priorités qui sont les plus ciblées (Energies, transport à bas coût carbone) ou les priorités ouvertes comme la biodiversité. Ces éléments d'informations peuvent être utiles pour l'évaluation des candidatures et l'évaluation des impacts du programme.	La dernière version du PC intègre cette remarque (section 6). Le PC s'appui pour partie sur les travaux d'évaluation in itinere qui avaient analysé la question des recoupements entre MED et toutes les autres programmes européens	Prise en compte satisfaisante avec les précisions apportées dans le PC à la section 6. Ces informations sont limitées du fait que les principaux programmes qui recoupent la zone de coopération MED sont en cours d'élaboration.	Un travail spécifique avec les partenaires du programme pourrait être engagé au cours de la période 2014-2020. Cet élément pourrait être intégré comme un objectif des futures évaluations in itinere.
La partie **logique d'intervention** du programme permet une analyse générale de la faisabilité des propositions Axes et Objectifs spécifiques. Le ciblage pour certaines actions particulièrement dans l'axe 3 parait insuffisant	Des compléments ont été apportés dans la logique d'intervention particulièrement avec les indicateurs. Deux OS ont été rassemblés dans l'axe 3	Prise en compte satisfaisante avec les précisions apportées dans la stratégie d'intervention pour les axes 1 et 2. Des éléments restent à préciser car l'OS 3.1 recouvre des thèmes très (trop) différents	La lisibilité du programme est satisfaisante dans son ensemble. L'Axe 3 méritera une clarification concernant les possibilités de projets en matière de tourisme durable et de risques qui sont deux enjeux majeurs pour la zone de coopération. Cette clarification peut être apportée dans les appels à projet et dans la communication faite par le programme.
Eléments restant à préciser ; **la part des OS ouverts à la recherche et la part d'actions plus opérationnelle** souhaités.	La possibilité est offerte dans chaque OS de s'orienter vers 3 types d'actions : Etudes ou Actions pilotes ou Capitalisation	Cette possibilité ouvre une grande possibilité de projet de nature différente. Elle comporte aussi un risque car chaque thème n'a pas les mêmes besoins en termes d'études ou d'expérimentation	Les résultats obtenus pour chaque thème de coopération dépendront en partie des précisions qui seront apportés sur ce point et sur l'équilibre budgétaire qui sera réalisé entre ces différents types d'actions.

Recommandations, suggestions Ex Ante (draft V1, V2 et finale)	Prise en compte dans les versions successives du PC	Commentaires	Recommandations finales *(pour le PC et/ou la mise en œuvre du programme, les appels à projets etc.)*
L'axe 4 « gouvernance » comporte une dimension stratégique spécifique. Des précisions pourraient être apportées pour les typologies d'actions et la forme attendue des résultats pour faciliter sa mise en œuvre		Prise en compte satisfaisante avec les précisions apportées dans la stratégie d'intervention, avec les indicateurs de réalisation et les typologies d'actions.	Eléments restant à préciser dans les appels à projet : La forme des résultats
Les exigences nouvelles en matière **d'indicateurs** pour la période 2014-2020 nécessitent un bon équilibre entre la détermination des résultats attendus et les indicateurs choisis. A ce stade du programme certaines priorités n'ont pas de cibles suffisamment définies. En conséquence les résultats attendus sont très « ouverts » et il est difficile de mesurer la cohérence avec les indicateurs. Des précisions pourront être apportées dans ce domaine. les situations de référence pour les indicateurs devront être précisées	Les recommandations concernant les indicateurs ont été intégrées dans les versions successives du PC	Les indicateurs sont en cohérence avec les objectifs stratégiques retenus.	Les attentes du programme vis-à-vis des indicateurs devront faire partie de la communication préalable aux appels à projets. Les nouvelles règles de collecte des informations relatives aux indicateurs devront être précisées dans les appels à projet.
Mise en œuvre suivi évaluation	Une partie des informations concernant cette partie sont incluses dans le PC et une partie fera l'objet d'un travail spécifique entre l'évaluateur et les autorités du programme		